



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

71^e séance plénière

Vendredi 30 novembre 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : Han Seung-Soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 42 de l'ordre du jour (*suite*)

La situation au Moyen-Orient

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis plus d'un demi-siècle, l'Assemblée générale consacre une attention continuelle et soutenue à la question du Moyen-Orient. Malheureusement, nous devons reconnaître qu'au cours de cette longue période, le Moyen-Orient est resté en situation de crise grave. Tout comme il y a un demi-siècle, son épiceutre reste le conflit palestino-israélien.

Presque tous les jours, la communauté internationale est confrontée à de nouvelles images d'attentats terroristes suivis de représailles, au milieu des souffrances de la population, qui veut la paix, et de la multiplication des actes de destruction, qui déstabilisent encore les territoires palestiniens et l'ensemble de la région. La situation actuelle est telle que le dialogue pacifique entre Palestiniens et Israéliens a reculé et que le processus de paix, pour lequel des efforts intensifs ont été déployés depuis la Conférence de Madrid, est désormais dans l'impasse.

Ces événements sont une grave source de préoccupation pour la Russie. Dès le début du conflit, la Russie, qui est l'un des garants du processus de paix au Moyen-Orient, s'est employée activement à stabiliser la situation et à insuffler une nouvelle vie au

processus qui devrait aboutir à un règlement global au niveau régional. Cette question est constamment au centre de l'attention du Président russe, M. Poutine, et de son Ministre des affaires étrangères, M. Ivanov, qui maintient le contact avec les autorités israéliennes et palestiniennes, le Secrétaire général, et ses homologues aux États-Unis, dans les États de l'Union européenne et dans les pays arabes. Un envoyé spécial du Ministère russe des affaires étrangères se trouve en permanence dans la région et, de concert avec d'autres médiateurs internationaux des États-Unis, de l'Union européenne et de l'ONU, il travaille sans trêve ni repos avec les parties au conflit.

Une impulsion importante a été donnée à ces travaux par la réunion organisée à New York, ce mois-ci, entre les Ministres des affaires étrangères de la Russie et des États-Unis et, d'autre part, l'Union européenne ainsi que le Secrétaire général.

Le problème du règlement de la question du Moyen-Orient était l'un des principaux sujets dont était saisi le sommet américano-russe de novembre. Les Présidents de la Russie et des États-Unis, à l'issue de leurs entretiens, ont adopté une déclaration commune sur le Moyen-Orient présentant quelques méthodes régionales de règlement des nombreux problèmes que connaît la région. La Russie estime à cet égard que l'objectif essentiel des efforts diplomatiques devrait être de permettre le lancement immédiat du processus d'application des accords déjà conclus entre les Palestiniens et les Israéliens. La Russie estime

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



également que ce règlement doit reposer sur les recommandations du rapport Mitchell, dont l'application permettrait de mettre fin au violent affrontement qui oppose Israéliens et Palestiniens, de faire cesser la violence, d'adopter des mesures de renforcement de la confiance et de relancer le processus de paix. Le Gouvernement de l'Autorité nationale palestinienne doit prendre des mesures décisives pour prévenir les actes extrémistes, et le Gouvernement israélien doit achever le retrait de ses troupes des villes palestiniennes, supprimer les bouclages, lever l'embargo financier et mettre en oeuvre d'autres mesures pour normaliser la situation, y compris l'imposition d'un gel total des colonies de peuplement.

Nous sommes convaincus que l'adoption de ces mesures permettra de reprendre les pourparlers sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, des principes de Madrid pour un règlement de la question du Moyen-Orient et du principe « terre contre paix ». Un règlement durable de la question israélo-palestinienne doit comprendre la fin de l'occupation, la création d'un État palestinien viable et la garantie d'une sécurité égale et véritable pour Israël et la Palestine. Il faut chercher une solution juste aux problèmes de Jérusalem et des réfugiés, dans le cadre des normes juridiques internationales.

Les événements du 11 septembre dernier ont eu un impact profond sur la structure des relations internationales dans son ensemble. Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, ces événements ont rendu plus urgente la nécessité de trouver immédiatement un règlement de paix global. Cependant, il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans adopter une démarche globale afin de régler divers problèmes dans la région, en particulier pour veiller à la reprise des pourparlers avec les interlocuteurs syriens et libanais dans le cadre du processus de paix. Il ne sera pas possible d'instaurer une paix véritable au Moyen-Orient sans un dialogue constructif entre Israël et la Syrie, dont le résultat doit être la restitution des hauteurs du Golan à la Syrie et l'établissement de relations normales entre les deux États. Pour sa part, la Russie continuera de travailler activement pour surmonter la crise et raviver le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Al-Sameen (Oman) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur le Président, de vous exprimer à nouveau combien ma délégation

apprécie la sagesse et la compétence dont vous faites preuve dans la direction de nos débats au cours de cette cinquante-sixième session de l'Assemblée générale qui, nous en sommes certains, donneront les résultats positifs que nous souhaitons tous.

La situation au Moyen-Orient est l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés au début de ce nouveau millénaire. Pour ce qui est de la question de Palestine, la communauté internationale estime que le processus de paix qui a débuté à Madrid en 1991 est l'initiative la plus importante et la plus sérieuse visant à mettre un terme à une situation qui dure depuis des décennies et qui a coûté une somme immense d'énergie. Le résultat du processus de Madrid découlait lui-même des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, basées sur le principe « terre contre paix ». Toutes ces mesures témoignaient de l'engagement des parties intéressées, et celles-ci ne doivent pas mettre maintenant en doute leurs propres efforts.

Le Gouvernement de mon pays s'intéresse depuis longtemps à l'avancement de la paix, étant convaincu que seule la paix peut garantir le progrès et la prospérité de l'humanité. Par conséquent, mon pays a approuvé les accords de Camp David conclus en 1979 entre la République arabe d'Égypte et Israël. En fait, c'est pour la même raison que nous avons soutenu la Conférence de paix de Madrid en 1991, ses résultats et les accords qui en ont découlé. Nous estimons qu'ils représentent une réalisation historique, qui a contribué à prévenir les effusions de sang et à ouvrir la voie à la coopération entre les peuples de la région.

En outre, mon pays a été mêlé à des actions et à des efforts ambitieux pour faire progresser le processus de paix, et il a participé activement à des négociations multilatérales. Nous avons organisé une conférence régionale sur les ressources en eau, nous avons échangé des bureaux de représentation avec l'Autorité nationale palestinienne, et nous avons établi des liens commerciaux avec Israël. Nous étions optimistes dans la première moitié des années 90, quand a commencé une période qui, pensions-nous, mettrait fin à toutes les formes de conflit et ferait avancer sensiblement le processus de paix. Des accords avaient été conclus et d'autres étaient en voie de l'être, et des progrès importants avaient aussi été accomplis dans les négociations entre la Syrie et Israël.

Toutefois, ces attentes ne se sont pas réalisées en raison de la tentative israélienne injustifiée de revenir en arrière. Les accords signés avec la partie palestinienne ont été ignorés, et il en est résulté la situation à laquelle nous sommes maintenant confrontés au Moyen-Orient. Il est clair que M. Ariel Sharon, l'actuel Premier Ministre d'Israël, ne souhaite pas que la paix s'instaure dans la région. Les actes d'Israël – les massacres et les assassinats qu'il a perpétrés, la destruction de l'infrastructure économique dans les territoires occupés, l'élargissement des colonies, l'occupation de la Maison d'Orient et l'expulsion de Palestiniens de leur domicile – indiquent très clairement qu'Israël ne souhaite pas vraiment parvenir à la paix.

Nous comprenons que la voie menant à la paix ne sera pas toujours facile. Il y a aura de nombreux obstacles tout au long du processus, compte tenu des nombreuses complications et divergences d'opinions entre les parties. Le conflit israélo-arabe se poursuit depuis plus d'un demi-siècle et a comporté diverses luttes et plusieurs obstacles psychologiques et politiques tenaces. Israël a clairement mené le processus dans une impasse, ce que nous ne comprenons pas et ne pouvons pas accepter. La résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale en 1947, avait été conçue pour mettre fin au mandat britannique en Palestine en deux phases, créant ainsi un État juif et un État arabe palestinien. D'autres résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale lui ont fait suite. Malgré ces résolutions, le peuple palestinien continue d'être privé de la chance d'exercer même les plus fondamentaux des droits de l'homme – tel qu'ils sont garantis par la Charte des Nations Unies – y compris le droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant sur son propre territoire.

Nous estimons que l'ONU a plusieurs responsabilités historiques de veiller à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes légalement contraignantes. Ces responsabilités comprennent la poursuite du processus de paix, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur la base du principe de la terre contre la paix, et la cessation de toutes les mesures prises par le Gouvernement israélien pour modifier les caractéristiques géographiques et démographiques d'Al

Qods. La résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité déclare les colonies israéliennes nulles et non avenues, et demande qu'elles soient démantelées.

Enfin, une solution juste doit être trouvée au problème des réfugiés palestiniens, en fonction de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale adoptée en 1948. Nous devons également veiller au respect des dispositions de la quatrième Convention de Genève, et appuyer l'appel de la Syrie en vue d'une reprise des négociations là où elles se sont arrêtées, dans l'objectif d'assurer la remise à la Syrie du Golan syrien occupé, et le retour aux frontières du 4 juin 1967. Cela exigera par la suite la restitution au Liban des fermes de Chebaa.

Nous voyons des pas encourageants dans la déclaration du Président des États-Unis, George W. Bush, relative à la création d'un État palestinien indépendant, ainsi que dans celle du Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, concernant la création d'un État palestinien et la fin de l'occupation et de la colonisation israéliennes. Nous attendons une réponse d'Israël à ces déclarations, qui visent aussi à remettre en route le processus de paix. L'Union européenne a fait des efforts et des déclarations similaires destinées à encourager le processus de paix et à arrêter la spirale de la violence et des effusions de sang. Des instruments et outils variés et bien définis doivent tous être déployés pour oeuvrer sur la base d'un calendrier concret.

Nous appuyons tous les efforts de l'ONU pour combattre les actes de terrorisme international, tels que ceux qui ont récemment frappé les États-Unis. Ceci ne doit pas être accompli, cependant, au prix de souffrances des peuples du Moyen-Orient, notamment du peuple palestinien.

M. De Loecker (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

La situation reste très grave au Proche-Orient et nous sommes tous conscients qu'elle comporte de sérieux risques pour la stabilité régionale. Je ne

reviendrai pas ici sur les événements tragiques qui continuent à se dérouler dans les territoires palestiniens occupés car l'Union s'est exprimée longuement à ce sujet dans le cadre du débat sur la question de Palestine. Nous y avons une fois de plus souligné que seule la négociation est susceptible d'amener un règlement définitif de la question palestinienne.

Dans le cadre du processus de paix, un acquis a été obtenu qu'il est nécessaire de préserver et de mener à bien. Nous pensons en particulier aux principes de la Conférence de Madrid, notamment celui de l'échange de la terre contre la paix, et aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux accords signés par les parties et aux progrès faits dans le cadre de précédentes négociations.

La recherche de la paix incombe en priorité aux parties elles-mêmes à travers la négociation de tous les éléments qui intègrent le statut permanent, y compris la perspective d'une solution juste et viable des questions de Jérusalem et des réfugiés, ainsi qu'un soutien économique pour la population palestinienne. Pour sortir de la douloureuse situation actuelle, nous appelons une fois de plus les parties israélienne et palestinienne à assurer la mise en oeuvre intégrale et immédiate, sans préalable ni conditions, des recommandations contenues dans le rapport Mitchell et dans le plan Tenet. Il n'y a, en effet, pas de gagnant dans cette logique de l'affrontement et de la violence. Il faut que les parties retrouvent sans délai la voie du dialogue et de la négociation.

Au Liban, un événement de taille s'est produit l'année dernière, avec le retrait israélien du sud du pays. L'Union avait, à l'époque, pris acte avec satisfaction de cette décision du Gouvernement israélien qui était en conformité avec la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Elle a salué les étapes successives qui ont contribué au rétablissement de la stabilité dans cette zone, condition nécessaire à la reconstruction et au développement. L'Union reste prête à contribuer à l'effort de reconstruction de la zone, tout comme elle n'a cessé de le faire pour l'ensemble du Liban.

Pour réaliser ces objectifs, il est indispensable que le Gouvernement libanais, conformément à la résolution 1365 (2001) du Conseil de sécurité, prenne davantage de mesures pour que son autorité soit effectivement rétablie dans tout le sud, notamment par le déploiement des forces armées libanaises. De plus,

les parties doivent continuer d'honorer l'engagement qu'elles ont pris de respecter scrupuleusement la ligne de retrait tracée par les Nations Unies, et elles doivent faire preuve de la plus grande retenue et coopérer pleinement avec l'ONU et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). À cet égard, la FINUL peut compter sur le plein appui de l'Union européenne dans la mise en oeuvre de sa tâche de rétablissement de la paix et la sécurité internationales.

Ces progrès au Liban ne règlent pas pour autant le problème plus global du processus de paix dans la région. À cet égard, l'Union européenne rappelle que la recherche d'une paix globale et durable dans la région nécessite que soient dûment pris en compte les volets israélo-syrien et israélo-libanais du conflit, dont la résolution doit s'inspirer des principes de la Conférence de Madrid, notamment celui de l'échange de la terre contre la paix, et des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous appelons les parties à la reprise des négociations sur cette base, dès que les circonstances le permettront.

L'Union européenne réaffirme son attachement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région. Elle rappelle également qu'elle considère l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et sur le Golan, comme illégale et contraire au droit international.

L'Union est déterminée à favoriser la relance, dès que les conditions seront réunies, du volet multilatéral du processus de paix. Elle attache une importance particulière au groupe de travail consacré au développement économique et régional dont elle assure la coordination. La coopération régionale permet de gérer au mieux les défis économiques, écologiques et démographiques des années à venir. C'est dans cet esprit que l'Union a adopté à Santa Maria da Feira, sa stratégie commune à l'égard de la région méditerranéenne. Elle y a, entre autres, exprimé sa conviction que l'aboutissement de tous les volets du processus de paix au Moyen-Orient, tout comme le règlement d'autres conflits dans la région, sont des conditions préalables importantes pour la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne. En raison de ses intérêts dans la région et de ses relations anciennes et étroites avec les pays qui la composent, l'Union aspire à prendre toute sa part dans l'instauration de la stabilité et du développement au Moyen-Orient. La coopération déjà engagée dans le cadre du processus de

Barcelone est un élément déterminant pour jeter les bases de l'après-paix dans la région.

La Conférence euroméditerranéenne qui vient de se tenir à Bruxelles, les 5 et 6 novembre derniers, a encore une fois démontré l'attachement de tous les partenaires au processus de Barcelone comme cadre essentiel et privilégié de dialogue et de coopération entre l'Union européenne et les pays des rives sud et est de la Méditerranée. La vision de Barcelone reste plus que jamais d'actualité.

L'Union européenne souhaiterait, pour terminer, réitérer son ferme engagement en faveur d'une paix juste, durable et globale fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des principes de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient. L'Union reste disposée à apporter toute sa contribution en faveur d'un futur pacifique et prospère au Proche-Orient.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Hier, nous avons célébré la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il est donc particulièrement approprié que nous entamions le débat en cette occasion. Cela a été pour nous une journée de réflexion et de détermination – de réflexion parce que cela fait maintenant 54 ans que le peuple palestinien est privé de ses droits inaliénables en vertu de la Charte des Nations Unies et d'autres conventions internationales; de détermination, parce que le peuple palestinien, en dépit d'obstacles quasi insurmontables, poursuit son combat juste et courageux en vue de parvenir à l'autodétermination. Je réaffirme aujourd'hui devant cette Assemblée l'appui inébranlable du Gouvernement et du peuple pakistanais à la cause palestinienne.

Je me souviens m'être tenu il y a un an ici, à cette tribune même, exprimant mes espoirs et mes appréhensions sur la situation au Moyen-Orient. C'est hélas ce que je craignais, plus que ce que j'espérais, qui s'est produit. Au lieu de commencer un siècle nouveau avec une promesse de paix au Moyen-Orient, nous avons vu la région glisser dans une spirale de violence effroyable qui a coûté la mort à des centaines d'innocents. Aujourd'hui, la lueur d'espoir de voir progresser quelque peu le processus de paix, qu'on avait entrevue l'an dernier, est hélas étouffée par le brouillard et l'incertitude qui entourent la situation actuelle en Palestine.

Nous partageons la vive préoccupation de la communauté internationale concernant l'usage d'une force excessive, les attaques aveugles contre des civils palestiniens non armés et les assassinats ciblés de certains dirigeants et militants palestiniens. Les incursions israéliennes dans les territoires contrôlés par l'Autorité nationale palestinienne, l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, la saisie injustifiée de la Maison d'Orient et des bureaux palestiniens à Jérusalem, en août dernier, et les actes de violence incessante commis par les forces de sécurité israéliennes dans des villes palestiniennes clefs ont largement sapé le processus de paix d'Oslo.

La politique israélienne de blocus économique a affaibli l'économie palestinienne. La situation a été largement aggravée par la destruction à grande échelle de l'infrastructure palestinienne et d'autres mesures répressives, qui ont laissé un grand nombre de Palestiniens sans emploi et sans abri.

C'est la responsabilité de la communauté internationale, et particulièrement de l'Organisation des Nations Unies, que d'obtenir un règlement juste, équitable et global de la question palestinienne sous tous ses aspects. C'est hélas l'incapacité de la communauté internationale de s'attaquer au problème à la racine, qu'il s'agisse de la Palestine ou d'une autre région, qui explique en grande partie la prolongation de ces conflits. Les résultats épouvantables, notamment la mort d'innocents, y compris femmes et enfants, s'étalent aux yeux de tous. La solution est également évidente. La communauté internationale doit réparer l'injustice qui perpétue le conflit et restituer aux Palestiniens leur droit inaliénable à l'autodétermination. L'Organisation des Nations Unies doit mettre en oeuvre ses propres résolutions.

À la Conférence de la paix de Paris, en 1919, il y a très longtemps, le Président des États-Unis d'Amérique, Woodrow Wilson, avait déclaré :

« Les aspirations nationales doivent être respectées; les peuples ne sauraient être gouvernés autrement qu'avec leur consentement. L'«auto-détermination» n'est pas un simple mot. C'est un principe d'action impératif. »

Cette déclaration vaut toujours aujourd'hui et la répression ne saurait se justifier simplement parce qu'elle est désormais habituelle. Nous ne pouvons prétendre qu'il n'y a pas d'autres choix. Si nous sommes sérieux, sincères dans nos intentions, alors la

paix, la stabilité et le règlement des différends sont des options de rechange réelles. L'oppression d'un peuple occupé, tout comme le terrorisme, sous toutes ses formes et manifestations, doit être condamnée et attaquée. Ces vérités fondamentales doivent être dites et répétées fréquemment.

Les offres de dialogue et de paix ne devraient pas être laissées à la générosité de la puissance occupante. C'est une question de loi et de droit. La communauté internationale doit jouer le rôle qui lui incombe d'assurer le règlement juste et durable des différends de longue date qui mettent en jeu la destinée des peuples. Si la question du Timor oriental a été résolue avec un tel succès, comment se fait-il que la communauté internationale ne parvienne pas au même résultat dans d'autres régions du monde où des peuples continuent d'être privés de leur droit inaliénable à l'autodétermination, contrairement aux principes universellement reconnus et aux décisions du Conseil de sécurité?

La situation en Palestine exige des actions correctives urgentes, des mesures immédiates de la part de la communauté internationale. La première d'entre elles doit consister à s'attaquer au problème de la sécurité du peuple palestinien. Cela est indispensable pour mettre un frein au cycle incessant de la violence. Il convient aussi de déployer des efforts pour mettre fin aux mesures de coercition, qui constituent des violations sérieuses des Accords de paix d'Oslo et qui vont à l'encontre des assurances données aux courtiers de la paix au Moyen-Orient en 1993, à savoir que les activités des institutions palestiniennes ne seraient pas entravées.

La paix ne saurait être réalisée en contraignant la partie faible à des accords et en donnant toute liberté d'action à la partie forte. La détérioration de la situation en Palestine exige une intervention active de la communauté internationale pour mettre fin à la violence et pour veiller au respect des engagements pris et des accords signés. La communauté internationale, particulièrement les garants du processus de paix, doivent faire usage de leur influence et de leurs bons offices pour veiller à ce qu'Israël respecte pleinement les accords de paix ainsi que ses obligations et responsabilités juridiques en tant que puissance occupante, aux termes de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

Le Pakistan a à maintes reprises et sans ambiguïté appuyé le juste combat pour les droits inaliénables des Palestiniens, comme il soutient tous les peuples assujettis à une occupation ou domination étrangère similaire. Nous n'avons cessé d'affirmer que les résolutions du Conseil de sécurité doivent être mises en oeuvre sans faire aucune différence entre les régions et les peuples. Les États qui violent de telles résolutions et ont recours au terrorisme d'État pour fouler aux pieds le droit inaliénable à l'autodétermination des populations vivant sous occupation doivent être tenus pour responsables.

Tant que les droits légitimes du peuple palestinien ne seront pas concrétisés, il ne pourra pas y avoir de paix durable au Moyen-Orient. Cela signifie que tous les territoires occupés doivent retourner sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et que doit être créé un État palestinien indépendant, avec la sainte ville de Jérusalem pour capitale, et l'exercice de sa pleine souveraineté sur Haram Al-Charif.

Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité continuent de fournir un cadre viable et juste pour une paix globale et durable au Moyen-Orient. Un règlement de la question du Moyen-Orient doit, par définition, inclure également la restitution du Golan syrien et le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Liban. Sans justice, une paix durable au Moyen-Orient n'est simplement pas possible. Nous convenons donc avec le Secrétaire général qu'il ne peut y avoir de sécurité durable sans paix durable, et qu'une paix durable ne pourra se faire que si l'on adhère aux principes de la justice et du droit international.

Le Pakistan appuie sans réserve les appels internationaux visant à empêcher Israël d'aggraver une situation déjà tendue au Moyen-Orient et invite instamment les parties à reprendre les négociations en vue de parvenir à un règlement de paix global, durable et juste conforme aux résolutions des Nations Unies et aux droits nationaux légitimes du peuple palestinien. C'est là qu'est la clef d'une paix permanente au Moyen-Orient.

Enfin, permettez-moi de déclarer que le XXIe siècle n'a pas commencé le 1er janvier dernier, mais en 1989, quand le mur de Berlin et le rideau de fer sont tombés, laissant les populations d'Europe de l'Est jouir de leur droit à la liberté. Malheureusement, certains des chapitres du siècle dernier, écrits avec le

sang des innocents, ne sont pas encore clos. Il est temps aujourd'hui que la communauté internationale respecte ses obligations morales et juridiques découlant de la Charte. Ceux qui ont le pouvoir et la responsabilité de maintenir la paix internationale et de faire appliquer le droit international doivent désormais agir pour mener à terme le programme inachevé du siècle précédent. Que ceux qui sont encore privés de leur liberté et de leurs droits inaliénables puissent en jouir. Que ceux qui ont depuis longtemps soif de liberté puissent y goûter. Que ceux auxquels est refusé le droit à l'autodétermination, que ce soit en Palestine ou au Cachemire, se voient enfin donner la possibilité de l'exercer et de le concrétiser.

M. Lancry (Israël) (*parle en anglais*) : Il y a un an, je m'adressais à cette Assemblée, décrivant comment l'histoire enfantait une ère nouvelle au Moyen-Orient. Aujourd'hui, nous connaissons les douleurs de l'accouchement associées à cette ère.

Nous sommes en plein milieu d'une révolution dans la façon dont les peuples, les nations et les religions du Moyen-Orient coexistent. Et les révolutions sont des expériences douloureuses, traumatisantes. Pour recueillir les fruits de ces nouveaux modes d'interaction et les multiples possibilités de notre monde contemporain, nous devons lutter contre le rejectionisme qui émerge des profondeurs des idéologies extrémistes violentes qui nous causé, à tous, des souffrances indicibles. En dépit du chagrin et de la douleur actuels dus à ces idéologies, nous continuons de garder l'espoir et la vision d'un avenir plus pacifique et prospère.

En fait, nous ne pouvons pas nous permettre d'oublier les immenses progrès réalisés au cours de la génération passée : des conflits anciens ont cessé et la porte s'est ouverte vers une plus grande tolérance et une meilleure coexistence au Moyen-Orient. Israël a signé des traités de paix avec deux de ses voisins, l'Égypte et la Jordanie; nous avons renforcé nos relations avec d'autres États de la région; et le processus de paix d'Oslo a lancé un processus historique de réconciliation avec nos voisins palestiniens.

Et, bien que l'année écoulée ait constitué un revers énorme et déchirant, la voie reste ouverte pour nous et pour tous les peuples de la région. Notre histoire n'a cessé de nous montrer la futilité des guerres et des confits. La seule façon de parvenir à un

avenir de paix, de stabilité et de possibilités, c'est de mener un dialogue dans un contexte où il n'y aurait plus ni terrorisme, ni haine, ni déformation haineuse des réalités, ni incitation.

Bien que nous ayons fait des progrès dans certains domaines et avec certains pays, d'autres restent déterminés à mener des guerres terminées depuis longtemps et à entretenir des préjugés qui n'ont pas leur place dans le monde civilisé. Il est tout à fait déplorable que plus de 50 ans après la création d'Israël, et en dépit d'énormes pas en avant sur la voie de la paix et de l'intégration avec nos voisins dans la région, certains régimes continuent de cultiver les forces occultes du refus afin de perpétuer un conflit inutile et futile avec nous.

Le long de notre frontière septentrionale, le Gouvernement libanais continue de soutenir que la poursuite de l'agression contre Israël et son non-respect de la volonté de la communauté internationale sont, on ne sait trop comment, légitimes. En mai 2000, Israël a unilatéralement retiré ses forces du Sud-Liban, dans le strict respect de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a confirmé qu'Israël s'était bien acquitté de des responsabilités au titre de ladite résolution, ce que le Conseil de sécurité a ensuite avalisé, y faisant même référence à plusieurs reprises, par exemple dans ses résolutions 1310 (2000) et 1337 (2001). Il incombe désormais au Gouvernement libanais de s'acquitter des responsabilités qui lui restent au titre de la résolution 425 (1978), à savoir le déploiement de ses forces armées jusqu'à la Ligne bleue afin de restaurer son autorité effective dans le Sud et de rétablir la paix et la sécurité dans le secteur.

Bien qu'Israël ait espéré que son retrait du Liban inciterait le Gouvernement libanais à assurer la paix et la sécurité à la frontière, comme il y est tenu par le droit international, cela n'a pas été le cas. L'organisation terroriste Hezbollah continue son agression contre Israël par des attaques transfrontalières de mortiers, de missiles et de roquettes; l'enlèvement et le meurtre de soldats et de civils israéliens; des incursions transfrontières; et le dépôt de bombes d'accotement.

En octobre dernier, le Hezbollah a kidnappé et assassiné trois soldats israéliens qui patrouillaient du côté israélien de la Ligne Bleue. En octobre, le Hezbollah a lancé sans provocation trois attaques de

grande envergure contre Israël, usant de mortiers et d'obus anti-tanks. Tant le Secrétaire général que le Conseil de sécurité ont clairement rejeté toute prétention selon laquelle l'usage de la force par le Hezbollah, ou toute organisation terroriste, constituait un substitut légitime au règlement pacifique des différends. Si la preuve de ce principe devait encore être apportée, les résolutions 1373 (2001) et 1377 (2001) réaffirment qu'aucun État ne peut autoriser l'usage de son territoire comme base pour des attaques terroristes au-delà des frontières.

Le Secrétaire général lui-même a fait les observations suivantes dans son rapport du 22 janvier 2001 :

« Le plus grave sujet de préoccupation ont été les attaques au-delà de la Ligne bleue dans le secteur des fermes de Chebaa, qui ont constitué des actes contrevenant délibérément aux décisions du Conseil de sécurité ». (*S/2001/66, par. 18*)

« La façon la plus simple et la plus directe de ramener le calme dans le secteur consiste pour les parties à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité. En d'autres termes, le Gouvernement libanais doit affirmer son autorité effective et maintenir l'ordre public sur l'ensemble de son territoire jusqu'à la Ligne identifiée par l'Organisation des Nations Unies. C'est son droit et son devoir, que le Conseil de sécurité s'est toujours employé à faire prévaloir et pour lequel les soldats de l'ONU ont versé leur sang. » (*ibid., par. 19*)

Israël, à de nombreuses reprises, a demandé au Gouvernement libanais de remplir ses obligations aux termes du droit international, comme il est requis dans la résolution 425 (1978) et des résolutions ultérieures. Malgré ces promesses, le Gouvernement libanais n'a pas maîtrisé le Hezbollah. Au contraire, le Liban a en fait donné le contrôle du Sud-Liban au Hezbollah, une situation qui donne les mains libres à cette organisation pour entraîner des terroristes, et pour organiser et commettre des attaques terroristes meurtrières à volonté.

La poursuite de cette situation comporte un danger d'escalade qui pourrait plus gravement encore mettre en péril la sécurité et la sauvegarde des civils des deux côtés de la Ligne bleue. Le seul moyen pour le Liban d'éviter cette situation est d'agir

immédiatement, afin d'assumer ses responsabilités aux termes des résolutions 425 (1978) et 1310 (2000), de se conformer aux dispositions de la résolution 1373 (2001) visant l'élimination du terrorisme et des organisations terroristes, et de mettre en conséquence sa politique en conformité avec les directives de l'ONU et avec la volonté de la communauté internationale. Pour un pays qui insiste tellement et si souvent sur l'importance de la légitimité internationale, le Liban serait bien inspiré d'écouter non seulement les appels de la communauté internationale, mais aussi ceux de sa propre rhétorique d'élan si noble.

Lorsque nous examinons la menace à la paix et à la stabilité que pose le terrorisme, nous ne pouvons ignorer le fait que les organisations terroristes ne sont capables d'agir comme elles le font que parce qu'elles sont soutenues, encouragées, financées, abritées par des États. Dans le cas du Hezbollah, le soutien vient d'autres régimes du Moyen-Orient, à savoir les Gouvernements de la Syrie et de la République islamique d'Iran.

Le Gouvernement syrien joue un rôle crucial pour faciliter l'agression permanente du Hezbollah contre Israël. La Syrie permet au Hezbollah d'entretenir des camps d'entraînement dans la vallée de la Bekaa, contrôlée par la Syrie, et accorde à ses terroristes un asile sûr en territoire syrien. Damas demeure le principal point de transit pour le transfert des armes au profit des agents du Hezbollah sur le terrain.

La Syrie permet aussi à de nombreuses autres organisations terroristes de maintenir leur siège à Damas, notamment le Front populaire pour la libération de la Palestine (Commandement général) d'Ahmad Jibril, le Jihad islamique palestinien et le Front populaire pour la libération de la Palestine. L'organisation terroriste palestinienne Hamas a été autorisée à ouvrir un nouveau bureau principal à Damas, en mars. Ces organisations ont fièrement revendiqué la responsabilité d'innombrables attaques terroristes contre Israël au fil des ans, y compris l'attaque suicide d'hier dans un autobus près de Pardès Hannah, et le massacre d'Afula par fusillade, mardi dernier. Nombre de ces organisations entretiennent aussi des camps d'entraînement dans la vallée de la Bekaa, et reçoivent de l'aide et un soutien logistique du Gouvernement syrien.

Il est particulièrement pénible de constater que le soutien de la Syrie au terrorisme anti-israélien s'est

poursuivi alors même que le monde s'est uni pour lutter contre la menace commune du terrorisme, alors même que la Syrie a participé aux négociations de paix visant à mettre fin à un état de guerre ancien entre nos deux pays, et alors même que la Syrie a été élue membre non permanent du Conseil de sécurité.

Les tentatives les plus récentes pour conclure une paix globale, sur les fondements du cadre établi à la Conférence de paix de Madrid, ont été les réunions entre l'ex-Premier Ministre Barak et le Ministre des affaires étrangères syrien Farouk Al-Shara' qui se sont tenues en janvier 2000 à Shepherdstown, en West Virginia. La partie syrienne a rompu ces pourparlers après qu'Israël a présenté une offre élaborée de compromis territorial.

Néanmoins, il y a quelques jours à peine, le Ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a publiquement affirmé qu'Israël était prêt à reprendre les négociations avec la Syrie, immédiatement et sans conditions préalables, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973).

La République islamique d'Iran est depuis longtemps le soutien principal du Hezbollah, et elle a eu un rôle de soutien dans les attaques de cette organisation non seulement au nord d'Israël, mais aussi contre des cibles juives et israéliennes dans le monde entier, notamment dans les attentats à la bombe contre l'Ambassade israélienne et le Centre communautaire juif à Buenos Aires.

Comme chacun le sait, l'Iran soutient aussi activement, finance, arme et entraîne les terroristes envoyés pour attaquer Israël par le Jihad islamique (pour la libération de la Palestine) et le Hamas. L'Iran mène aussi une politique active d'acquisition et de construction d'un arsenal non classique, comprenant notamment des armes chimiques, biologiques et nucléaires. Selon certaines évaluations, l'Iran aurait encore besoin de quelques années pour aligner des armes nucléaires, mais a déjà utilisé des armes chimiques en représailles de l'utilisation d'armes similaires par l'Iraq.

Avec son missile à longue portée Shihab-3, qui a une portée de 1 300 kilomètres, l'Iran a la capacité d'atteindre les villes israéliennes. Lorsqu'il a été exposé au cours d'une parade dans les rues de Téhéran, en septembre 1998, l'inscription apposée sur le vecteur déclarait « qu'Israël devrait être rayé de la carte ». Étant donné l'hostilité non déguisée de l'Iran à l'égard

d'un État souverain, le renforcement de son arsenal devrait constituer un sujet de préoccupation pour la communauté internationale tout entière.

Les relations entre Israël et l'Iran n'ont pas toujours été telles. Néanmoins, depuis le renversement du Chah et l'étiquetage d'Israël en tant que « petit Satan », les dirigeants iraniens ont toujours appelé au Jihad et à la destruction de l'État d'Israël. Le langage des dirigeants iraniens traduit un refus total de reconnaître l'existence d'Israël qui transcende toute différence qu'il pourrait y avoir entre nos politiques extérieures respectives. La presse iranienne a aussi loué les attaques terroristes contre Israël, notamment l'attaque contre la discothèque du Dolphinarium à Tel Aviv, où 23 jeunes gens ont été massacrés.

Dans le même temps, à la porte de l'Iran se trouve l'Iraq, pays qui non seulement encourage le terrorisme afin de faire une guerre par personnes interposées, mais qui n'hésite absolument pas à commettre lui-même des atrocités. Les aspirations régionales de l'Iraq et les raisons qui le poussent à acquérir des armes de destruction massive sont aussi fortes que jamais. L'Iraq a persisté dans ses tentatives de mise au point d'armes non conventionnelles et de vecteurs pour ces armes, et il l'a fait en grande partie en échappant à l'attention des inspecteurs d'armes internationaux qui, depuis plus de trois ans, se voient refuser l'accès à la surveillance du programme d'armement de l'Iraq.

Ceci est particulièrement troublant si l'on tient compte des déclarations hostiles que le Président iraquien Saddam Hussein a prononcées à maintes reprises contre Israël et d'autres nations et de son enthousiasme démontré pour l'envoi de missiles contre des populations civiles en Israël, en Arabie saoudite, au Koweït et même contre ses propres citoyens. Aujourd'hui encore, l'Iraq continue de proférer contre l'État d'Israël des menaces sans provocation.

Le refus continu de l'Iraq de reconnaître le droit d'Israël à l'existence, ses antécédents d'agression et de non-respect des résolutions de l'ONU, ses ressources en armes chimiques, biologiques et nucléaires et le fait qu'il n'hésite pas à prendre des civils pour cibles, tout cela souligne la menace que l'Iraq continue de poser pour les habitants de la région. La communauté internationale doit continuer de faire fortement pression sur l'Iraq pour s'assurer qu'il respecte le droit

international et qu'il n'est pas en mesure de menacer la sécurité régionale.

Le désir de paix avec nos voisins constitue l'objectif suprême de l'État d'Israël et de ses citoyens. Depuis 1948, Israël a manifesté une volonté de faire des compromis dans sa quête de paix et de chercher sans cesse de nouvelles initiatives de paix.

Comme l'a si éloquemment dit notre Ministre des affaires étrangères lorsqu'il a pris la parole au cours du débat général il y a à peine quelques semaines, le monde est en train de changer sous nos yeux. De nouvelles occasions s'offrent à toutes les nations qui ont le courage de les saisir. Les conflits territoriaux du passé n'ont plus aucun sens dans un monde où nous sommes si étroitement liés, si interdépendants et où nous devenons rapidement, au sens réel, des nations unies.

Israël conçoit la paix dans des frontières clairement définies qui permettraient de mettre fin aux différends territoriaux, dans un cadre de sécurité régionale qui contiendrait la menace posée par les extrémistes et réduirait la nécessité pour les États de dépenser des sommes considérables pour assurer leur défense. Nous envisageons un avenir dans lequel tous les peuples seront libres de décider de leur propre destin dans la dignité et la sécurité. Nous envisageons une paix qui permettra d'améliorer la vie de tous les peuples du Moyen-Orient et qui ouvrira la porte à la croissance économique et à l'investissement étranger.

Mais si proche que ce monde nouveau et audacieux de coopération puisse paraître, un vaste océan continue de nous en séparer. La menace fondamentale qui tient le Moyen-Orient à l'écart des possibilités incroyables qu'offre notre époque vient de la menace que pose le terrorisme produit par les violentes idéologies radicales dont un grand nombre sont entretenues juste au-delà de la frontière d'Israël. Ce n'est que si nous dénonçons ces idéologies et si nous éliminons les organisations terroristes qui les adoptent que nous pourrions engager un dialogue utile et productif, qui ouvrira au Moyen-Orient les possibilités qui l'attendent et offrira un avenir meilleur aux peuples de la région.

Le 11 septembre, le monde s'est éveillé à une réalité qui tourmente Israël depuis des décennies, la réalité d'une agression terroriste commanditée par un État. À la suite de ces horribles attaques, le monde a découvert des choses qu'Israël a comprises depuis

longtemps: que le terrorisme pose une menace à tous les peuples libres, qu'il ne connaît pas de frontières, de nationalité, de race ni de religion, que le terrorisme ne peut exister qu'avec le soutien et la complicité des États et que pour lutter contre le terrorisme il faut livrer une campagne soutenue et intransigeante.

Israël est en première ligne de cette campagne depuis qu'elle a commencé. En fait, dans notre région les terroristes continuent de s'armer, les religieux continuent de les pousser à l'acte et certains régimes continuent de les encourager, ce dans le but d'empêcher que la paix et la coexistence ne s'implantent au Moyen-Orient.

Le terrorisme est la principale menace du nouveau millénaire. Les tentatives de l'ONU et de certaines nations concernées visant à faciliter le règlement de conflits et d'animosités de longue date au Moyen-Orient seront bloquées si elles ne font pas face au problème du terrorisme. Et, si nous ne faisons pas face au terrorisme avec détermination, le processus de paix au Moyen-Orient ne sera pas seul à en subir les conséquences.

Il n'y a pas de raison que la paix au Moyen-Orient soit seulement un rêve, ni qu'un affrontement sans fin soit la seule réalité que nous connaissions. Mais pour parvenir à la paix il faut prendre un engagement inébranlable – du point de vue aussi bien éthique que politique – de pratiquer la non-violence, de mettre fin au terrorisme et d'engager un dialogue et des négociations. C'est là un engagement qui doit être pris par les dirigeants régionaux pour le bien des générations futures. Il est certain que si cet engagement est pris, le triomphe de la paix, d'une paix véritable sera aussi le triomphe de tous les peuples du Moyen-Orient et de toutes les générations à venir.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Il y a de cela 10 ans, en octobre 1991, les délégations participant à la Conférence de paix de Madrid se sont engagées à coopérer dans la recherche d'une solution pacifique et négociée au conflit du Moyen-Orient.

Au cours des négociations qui ont suivi, Israël et l'Autorité palestinienne ont reconnu leurs droits politiques mutuels et ont accepté le principe d'une coexistence pacifique dans la dignité et la sécurité. Ils se sont aussi engagés à négocier une solution juste, globale et durable de leurs différends. Les deux parties ont ainsi accepté le principe selon lequel la paix et la réconciliation ne pourraient être obtenues que grâce à

un processus de négociations diplomatiques et non pas au moyen de la violence.

En contraste flagrant avec ces engagements et ces aspirations louables, on a vu ces 14 derniers mois le Moyen-Orient plonger de nouveau dans une spirale de la violence, ce qui menace les résultats obtenus depuis la Conférence de paix de Madrid.

En raison de l'intensification des affrontements, des milliers de Palestiniens et d'Israéliens ont été tués ou blessés. Je voudrais, en cette occasion, exprimer à nouveau les sincères condoléances du peuple et du Gouvernement argentins aux familles de toutes les victimes que la télévision internationale nous présente tous les soirs dans les programmes d'information.

Récemment, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a déclaré que la situation dans la région était la pire que l'on ait connue au cours de ces 10 dernières années. Cette déclaration reflète l'extrême gravité de la situation actuelle et montre à quel point il est urgent d'éviter de tomber dans l'abîme que serait un conflit généralisé dans la région.

Il ne fait aucun doute que le Moyen-Orient doit retrouver la voie conduisant à la paix. Les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale ne peuvent pas permettre que triomphe la logique de la violence, que les souffrances des civils innocents se poursuivent ou que la haine entre les peuples s'aggrave. Le coût de l'indifférence est très élevé sur le plan des vies humaines.

Au cours du récent débat général de l'Assemblée générale, le Président de la République argentine, Fernando de la Rúa, a réaffirmé l'appui traditionnel de mon pays à une paix stable et durable au Moyen-Orient, reposant sur le respect du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant, de même que du droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Président de l'Argentine a aussi déclaré que le recours à la violence et au terrorisme sous toutes leurs formes était absolument inacceptable et ne pouvait qu'aggraver la situation, et que les parties devaient de toute urgence convenir d'un cessez-le-feu et engager des négociations sur un accord final qui, il n'y a pas si longtemps, semblait à portée de main.

Au cours du même débat, les principales parties au conflit ont réaffirmé leur attachement au processus

de paix et ont souligné la nécessité de mettre un terme à l'actuel état de choses. À cet égard, le Ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, a reconnu que la création d'un État palestinien était la meilleure option pour Israël. Cet État permettrait aux Palestiniens d'exercer leurs libertés, de prospérer sur le plan économique, de maintenir leurs traditions et de connaître un niveau plus élevé d'éducation. Le Président Arafat, pour sa part, s'est déclaré attaché à la paix comme seule garantie de la liberté et de la sécurité des Israéliens, des Palestiniens et de tous les peuples du Moyen-Orient.

De même, le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, s'est engagé à oeuvrer pour qu'un jour deux États, l'un israélien, l'autre palestinien, vivent en paix entre eux, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Plus tard, le Secrétaire d'État Colin Powell a également fait à Louisville (Kentucky) une déclaration très constructive et tout à fait pertinente.

Ces déclarations prouvent l'existence d'un consensus sur l'idée que la seule voie vers la paix, la justice et la sécurité au Moyen-Orient réside dans la négociation. La violence ne résoudra pas les problèmes de la région; au contraire, elle ne peut qu'aggraver la situation.

Compte tenu de ces considérations, nous appelons à nouveau les parties à observer un cessez-le-feu, conformément au plan Tenet, et à passer rapidement à la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell. Il faut rappeler qu'au centre des recommandations du rapport, on trouve les efforts que l'Autorité palestinienne doit déployer pour mettre un terme à la violence, ainsi que la nécessité pour Israël de cesser toute activité d'implantation.

Quant aux actes de violence, l'Autorité palestinienne doit envoyer des signaux clairs, tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens, que le terrorisme et la violence sont inacceptables et qu'elle s'efforcera par tous les moyens de prévenir ce type d'actes et de sanctionner leurs auteurs.

Toutes les activités concernant les implantations de colonies israéliennes doivent être gelées, y compris la prétendue croissance naturelle des colonies existantes. Conformément au droit international, ces implantations sont illégales et constituent une violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

La fin de la violence, la reprise de la coopération sur les questions de sécurité et l'instauration de mesures de confiance sont essentielles à la reprise des négociations. Aucune de ces mesures, cependant, ne sera durable, tant que les parties ne reprendront pas sérieusement place à la table des négociations et ne poursuivront pas le processus entamé il y a une décennie.

Pour parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, des progrès doivent être réalisés sur tous les aspects du processus de paix, comme le recommandent les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La question de Palestine devrait être réglée sur la base de la mise en oeuvre intégrale, en toute bonne foi, des résolutions 242 (1976) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que des principes de la Conférence de Madrid, des accords d'Oslo et autres, souscrits par les parties. Dans la recherche d'une solution définitive à ce conflit, aucun effort ne doit être épargné pour concilier les aspirations légitimes des Palestiniens à leur indépendance physique et à leur dignité personnelle avec le droit légitime d'Israël d'être reconnu et de vivre en sécurité.

Au sud du Liban, il est capital d'appliquer dans son intégralité la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Nous estimons que, dans les circonstances actuelles, toutes les parties doivent faire preuve de la plus grande retenue et de contrôle en respectant « la ligne bleue » établie par l'ONU, et s'abstenir de tolérer ou de commettre tout acte de provocation susceptible d'accroître la tension le long de cette ligne.

Pour ce qui est du plateau du Golan, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) demandent le retrait des forces israéliennes des territoires occupés en 1967. À cet égard, nous sommes préoccupés par l'absence de dialogue entre la République arabe syrienne et Israël pour l'application de ces résolutions et nous appelons les deux parties à reprendre le dialogue dans un esprit franc et constructif, en tenant compte du principe « terre contre paix ».

Une des dimensions de la responsabilité de l'ONU à l'égard de la question de Palestine est l'attachement personnel des Secrétaires généraux successifs au processus de paix. L'Argentine appuie résolument les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour persuader les parties de mettre un terme à la violence et de revenir à la table des négociations. De

même, mon pays se félicite des mesures prises par le Coordinateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, qui a continué de travailler inlassablement dans le même sens. Nous appuyons également les efforts déployés par les États-Unis, l'Union européenne, ainsi que les autres acteurs internationaux, aux fins de remettre le processus de paix sur les rails.

La situation au Moyen-Orient est face à un tournant particulièrement difficile et critique. Si les parties ne reviennent pas à la table des négociations, elles risquent de connaître des combats persistants au cours des prochaines années. Nous espérons que les peuples du Moyen-Orient pourront vivre, travailler et prospérer ensemble, car l'histoire et la géographie les ont destinés à coexister. Les dirigeants politiques israéliens et arabes doivent agir avec décision pour ranimer au sein de leurs peuples cet attachement à la paix. Nous sommes conscients que cette tâche sera ardue, mais nous savons aussi que la voie de la paix est la seule option possible pour tous les habitants de la région.

M. Abdullah (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je souhaite vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je suis certain que vous saurez mener nos travaux à bien et nous attendons avec intérêt de pouvoir collaborer étroitement avec vous.

La situation très précaire au Moyen-Orient est une cause de profonde préoccupation pour le Brunéi Darussalam. Avec cette escalade de violence, notamment dans les territoires palestiniens occupés, la paix dans la région semble plus insaisissable que jamais. Cependant, la communauté internationale ne peut pas se permettre de voir tant les efforts que les réalisations de la décennie passée s'évanouir. Nous devons au contraire prendre appui sur eux. La tâche de rétablir et de promouvoir un climat de confiance est essentielle à la reprise du processus de paix. Certaines mesures de retenue doivent être exercées, et il importe que les parties au conflit mettent fin à tous les actes de violence.

À cet égard, les récentes tentatives de ramener les parties intéressées à la table de négociations sont extrêmement bienvenues. Nous appuyons les initiatives entreprises par le Sénateur George Mitchell et nous

nous félicitons des recommandations faites dans le rapport Mitchell, publié en avril dernier. Nous nous félicitons aussi des récentes initiatives des États-Unis s'efforçant d'assurer une trêve entre les parties concernées. Cette initiative sera très importante pour ouvrir la voie au progrès sur le front diplomatique, de la part de toutes les parties concernées.

Par ailleurs, en tant qu'institution chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'Organisation des Nations Unies a aussi, à cet égard, un rôle crucial à jouer. Par ses divers efforts et activités, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'assumer ses responsabilités à l'égard de tous les aspects de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée de façon satisfaisante.

Le Brunéi Darussalam estime que la paix au Moyen-Orient ne sera possible qu'avec un règlement pacifique de la question de Palestine conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et le retrait d'Israël du territoire palestinien, y compris le démantèlement des colonies de peuplement illégales, sont essentiels pour que l'on puisse réellement progresser dans ce processus de paix.

Il est encourageant de noter que la communauté internationale, sans ambiguïté aucune, s'est prononcée en faveur de l'appui aux droits inaliénables du peuple palestinien. À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration faite par le Président Bush appuyant la création de l'État palestinien.

Pour terminer, la question dont nous sommes saisis appelle sans aucun doute notre attention la plus urgente et la plus soutenue. Nous ne devons pas rester inactifs, et assister impuissants à l'évolution dramatique des événements sans prendre dûment en considération les pertes tragiques en vies humaines. La communauté internationale doit donc agir avec détermination et faire tout ce qui est en son pouvoir pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

M. Thayeb (Indonésie) (*parle en anglais*) : Depuis que nous nous sommes réunis, il y a un an, afin d'examiner la situation au Moyen-Orient, l'absence de progrès dans le processus de paix continue de requérir notre attention collective. Malheureusement, la paix que nous espérons tous, annoncée par la Conférence de paix de Madrid il y a de cela une décennie, et qui aurait dû être réalisée selon une approche à deux voies

– l'une entre Israël et les Palestiniens et l'autre entre Israël et les autres pays arabes – est en train de reculer.

Sur la voie palestinienne, nous assistons à une situation où les territoires occupés s'enlisent rapidement dans des troubles sans fin. Depuis septembre 2000, des centaines de Palestiniens ont perdu la vie du fait du recours disproportionné à la force militaire par la puissance occupante. La situation est exacerbée par la pratique intenable des bouclages et du blocus économique, qui ont augmenté de façon dramatique le niveau de pauvreté, de misère et de souffrances.

En outre, cette répression impitoyable qui se traduit par la confiscation des terres palestiniennes et la démolition de maisons, afin d'élargir les colonies de peuplement de la puissance occupante, n'est certainement pas propice à la reprise du processus de paix. Bien au contraire, ceci n'a fait qu'empoisonner l'atmosphère déjà très tendue, attisant le conflit dans une mesure presque dangereuse, car il n'y a jamais eu au cours des récentes années des sentiments de frustration et de déception aussi ancrés à l'encontre des politiques d'occupation.

Les négociations de paix israélo-syriennes sont également dans une impasse, car le postulat de base demeure le même : il ne saurait y avoir de paix tant que l'occupation n'aura pas pris fin. Le fait que le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant continue d'être renouvelé reflète bien cet environnement tendu entre les deux parties. C'est pourquoi il convient de prendre note des observations faites dans le rapport du Secrétaire général :

« La situation dans le secteur Israël-Syrie est restée calme en général... Il n'en reste pas moins que la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global portant sur tous les aspects du problème. » (S/2001/499, par. 10 et 11)

Au Liban, nous sommes heureux de noter que suite au retrait par la puissance occupante l'année dernière, la situation a été marquée par une stabilité générale dans l'ensemble du domaine d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Cependant, nous devrions rester vigilants devant les violations sporadiques de l'espace aérien libanais, car des incidents de ce type ont le potentiel de saper la stabilité de la région. C'est pourquoi il importe que

toutes les parties respectent la Ligne bleue, comme le demande le Conseil de sécurité, et s'abstiennent de prendre une mesure quelconque pouvant déstabiliser la situation. Alors que le Gouvernement libanais a pris certaines mesures limitées pour rétablir son autorité dans les zones anciennement occupées, nous attendons le jour où la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays seront pleinement rétablies.

Dans la région du Moyen-Orient il existe un désir ardent de paix, un désir ardent qui dépasse peut-être de beaucoup ce qu'il était à aucun moment du passé, et la voie permettant d'aboutir à une paix durable et complète est bien précisée dans de nombreuses décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; le succès de l'ensemble du processus de paix dépend de leur mise en oeuvre.

En dernière analyse, les problèmes qui nous attendent sont considérables, mais nous devons veiller à ce que la région ne replonge pas dans les troubles et les combats. Nous devons saisir cette occasion pour rapprocher les parties et faire des efforts de paix un tournant irréversible dans l'histoire. Les espoirs et les intérêts des peuples du Moyen-Orient et, en fait, de l'ensemble du monde appellent à la réalisation d'une paix véritable, d'une sécurité commune et d'une prospérité générale.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'aimerais dire combien nous sommes satisfaits de la façon dont vous avez convoqué de manière tout à fait opportune la présente réunion pour débattre de la situation au Moyen-Orient.

Les actes de violence qui se produisent constamment dans cette région depuis plus d'un an sont tout à fait préjudiciables aux efforts faits pour parvenir à une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens. Le Gouvernement japonais lance un appel à toutes les parties concernées afin qu'elles fassent preuve de retenue et mettent immédiatement un terme à la violence.

La seule façon de résoudre un conflit quelconque est par la voie du dialogue et de la négociation, fondés sur la ferme résolution des parties concernées d'oeuvrer pour la paix. C'est pourquoi nous demandons aux autorités israéliennes aussi bien que palestiniennes intéressées de faire les plus grands efforts pour reprendre le processus de paix conformément au plan Tenet et au rapport Mitchell.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du Secrétaire d'État, M. Colin Powell, en date du 19 novembre, où il fait état de la ferme détermination du Gouvernement des États-Unis de s'engager activement dans le processus de paix du Moyen-Orient et de l'envoi rapide dans la région du Secrétaire d'État adjoint, M. Bill Burns, et du général Anthony Zinni. Il ne fait aucun doute que la participation active des États-Unis est essentielle au progrès du processus de paix. Le Gouvernement japonais prie instamment les deux parties de répondre à de tels efforts des États-Unis.

En outre, la participation constructive de nombreux autres pays soucieux de la paix et du développement de la région est nécessaire si l'on veut faire progresser le processus de paix. Nous saluons les initiatives prises par un certain nombre de pays européens à cet égard.

Le Gouvernement japonais, pour sa part, est résolu à apporter le maximum d'appui et de coopération possibles au processus de paix. Le Premier Ministre, Junichiro Koizumi, et la Ministre des affaires étrangères, Makiko Tanaka, ont appelé à maintes reprises les deux parties à mettre fin à la violence, à rétablir la confiance mutuelle et à reprendre le processus de paix conformément au rapport Mitchell.

La communauté internationale a également la tâche importante d'aider au développement et à la croissance soutenue de l'économie palestinienne, parallèlement aux efforts de paix au Moyen-Orient. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement japonais fournit depuis 1993 une aide économique s'élevant à plus de 600 millions de dollars pour couvrir notamment les coûts d'établissement de l'Autorité palestinienne, de mise en place de l'infrastructure économique et sociale, de construction d'écoles et d'hôpitaux et de création d'emplois. Il fournit également une aide d'urgence d'environ 40 millions de dollars pour alléger les graves difficultés économiques que connaissent les Palestiniens à cause de la situation qui sévit depuis septembre 2000.

En outre, le Gouvernement japonais verse des contributions importantes aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, dont il est l'un des principaux donateurs.

Les difficultés économiques des Palestiniens deviennent de plus en plus graves. Je tiens donc, à cette

occasion, à souligner combien il importe que la communauté internationale consente de nouveaux efforts pour aider le peuple palestinien.

Le Gouvernement japonais appuie inlassablement le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, notamment son droit d'établir un État indépendant. Il appuie également le droit d'Israël de vivre en paix dans le cadre de frontières sûres et reconnues. L'histoire a montré que concilier les deux objectifs n'est pas une tâche aisée. Mais l'histoire a également montré, dans les années 90, que des progrès concrets avaient été faits vers leur conciliation, grâce aux efforts des pays concernés. Le Gouvernement japonais espère sincèrement que le jour viendra bientôt où deux États, Israël et la Palestine, pourront coexister pacifiquement à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Après le tournant constitué par les attaques terroristes du 11 septembre, on observe une nouvelle dynamique de coopération au sein de la communauté internationale, qui transcende les divergences religieuses, raciales et culturelles. Sur la question de la paix au Moyen-Orient également, il importe que les parties concernées saisissent cette occasion pour redoubler d'efforts afin de progresser vers une paix durable dans la région, dans un esprit d'harmonie et de coopération. Le Gouvernement japonais est résolu à tout faire pour appuyer ces efforts.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Tout comme les années précédentes, ma délégation tient à signaler que la position du Chili concernant la situation au Moyen-Orient est une position de respect scrupuleux des principes du droit international.

À cet égard, mon pays réaffirme la teneur de la déclaration faite par les ministres des affaires étrangères du Groupe de Rio sur la crise au Moyen-Orient à l'occasion de la réunion tenue le 14 novembre dernier dans le cadre de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Elle réaffirme en outre son adhésion aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui ont mis en place le cadre juridique d'un règlement global, juste et durable du conflit qui nous occupe.

C'est pourquoi nous reconnaissons le droit inaliénable du peuple palestinien de se constituer en État indépendant, viable et démocratique, comme celui d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous regrettons que les négociations du processus de paix engagé à Oslo en 1993 soient suspendues, et nous nous en inquiétons, compte tenu, notamment, de l'escalade de la violence, des représailles et du recours excessif à la force qui ont suivi et qui sont en contradiction avec les principes de toutes les civilisations et violent les droits fondamentaux des civils innocents des deux pays. Comme l'a justement dit hier la Présidente du Conseil de sécurité, Mlle Durrant, Ambassadrice de la Jamaïque, il serait irresponsable et absolument intolérable de laisser cette situation se perpétuer.

Cette situation est encore plus grave, pour mon gouvernement, compte tenu du climat de menace que le terrorisme fait planer actuellement sur la paix mondiale. C'est la raison pour laquelle nous saluons les efforts de médiation des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et du Coordonnateur spécial de l'ONU, ainsi que d'autres intervenants au niveau international, visant à proposer de nouvelles initiatives propices à l'instauration d'un dialogue entre les parties.

À cet égard, nous lançons un appel clair et explicite aux parties au conflit afin qu'elles cessent immédiatement tout acte de violence et reprennent dans les plus brefs délais les négociations du processus de paix proposées à cette fin par la communauté internationale, notamment par le biais de l'application des mesures et du calendrier contenus dans le plan Mitchell. Nous formons le voeu que les négociations entre Israéliens et Palestiniens se poursuivent sans interruption et que les parties abandonnent leurs positions rigides qui ne contribuent pas à faire passer le dialogue avant la violence; elles ne doivent pas non plus prendre de mesures unilatérales susceptibles de contrarier le cours des négociations et/ou de préjuger de l'issue finale de ces pourparlers.

Nous espérons que la République arabe syrienne et Israël pourront bientôt reprendre leurs pourparlers sur les hauteurs du Golan, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Le Chili entretient d'excellentes relations avec l'État d'Israël, avec les pays arabes voisins et avec l'Autorité nationale palestinienne. Les ancêtres des uns et des autres qui, venus dans notre pays, ont grandi avec lui, génération après génération, l'ont également aidé à grandir. On peut donc comprendre que notre

peuple et notre gouvernement souhaitent ardemment la fin de la confrontation sur cette terre trois fois sainte et qu'ils aspirent à voir s'instaurer une ère de paix sur cette terre pour que les profondes blessures qui la déchirent puissent se refermer et ne soient plus qu'un mauvais souvenir.

M. Yahaya (Malaisie) (*parle en anglais*) : Sans exception, cette année comme les années précédentes, dans de nombreuses résolutions et décisions, l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité d'instaurer une paix globale au Moyen-Orient, qui comprendrait un règlement juste et final de la question de Palestine. Malheureusement, cet objectif demeure aussi fuyant que jamais, même si de nombreuses situations de conflit dans d'autres régions du monde ont été réglées depuis longtemps. Au lieu de voir la paix s'installer, nous continuons d'être témoins d'une violence sans mélange dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.

La situation au Moyen-Orient continue d'être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Nous notons que le Secrétaire général, au paragraphe 5 de son rapport publié sous la cote A/56/642, a observé :

« La crise israélo-palestinienne actuelle est entrée dans sa deuxième année avec une recrudescence de la violence, tandis que le processus de paix reste en panne malgré les nombreux efforts internationaux visant à lui redonner de l'élan. »

Ma délégation a souligné à maintes reprises qu'il est impératif, pour qu'une paix durable soit instaurée au Moyen-Orient, de reprendre d'urgence le processus de paix. Comme le Secrétaire général l'a déclaré à juste titre : « En fait, cette crise est la pire qui ait éclaté au Moyen-Orient depuis l'Accord d'Oslo de 1993 ». (*ibid.*)

Nous devons rallumer la foi en un règlement pacifique du conflit et éliminer toutes les perspectives d'un retour à une guerre en règle.

La communauté internationale doit agir pour condamner la politique générale d'oppression et de répression suivie par la puissance occupante contre la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, en plus de condamner l'agression en cours de civils palestiniens, qui se traduit par des confiscations de terres et des démolitions de maisons appartenant à des Arabes, ainsi que par l'expansion

incessante des colonies juives illégales dans les territoires arabes occupés. Il est évident que l'application de ces politiques n'est pas susceptible de redonner de l'élan au processus de paix. Au contraire, elle contribue à exacerber la situation actuelle déjà tendue, alimentant ainsi le conflit. Nous ne parvenons pas à comprendre la logique de ces politiques et pratiques provocantes et inhumaines, à moins qu'elles n'aient délibérément pour but de prolonger le conflit, pour des raisons que seul l'État d'Israël connaît.

L'occupation continue du Golan syrien par Israël constitue un grave obstacle à une paix juste, globale et durable dans la région. Il est également regrettable qu'il n'y ait pas eu de progrès dans les pourparlers de paix entre Israël et la République arabe syrienne, qui sont suspendus depuis 1996. Ma délégation est profondément préoccupée par le fait que les habitants du Golan syrien continuent de vivre sous l'occupation israélienne, avec toutes les privations, humiliations et vexations qu'entraîne un régime d'occupation. L'existence même et l'expansion des colonies de peuplement juives dans le Golan syrien occupé demeurent un obstacle crucial à la reprise du processus de paix entre Israël et la Syrie, et cette situation remet en question le sérieux d'Israël dans sa recherche de la paix.

Nous demandons à Israël de reprendre les négociations de paix en fonction du principe « terre contre paix », qui est la seule chose qui puisse garantir la paix et sa sécurité à long terme dans la région. La Malaisie lance à nouveau un appel pour le retrait de toutes les forces d'occupation jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, élément indispensable à tout règlement de paix pour la région. Nous attendons avec impatience la libération prochaine du Golan syrien, qui est partie intégrante d'un règlement global du conflit israélo-arabe.

M. Balzan (Malte), Vice-Président, assume la présidence.

Concernant la question du Liban, ma délégation est très préoccupée par les violations aériennes, maritimes et terrestres graves de la ligne de retrait – la « Ligne bleue ». Nous prions instamment Israël de mettre fin à ces violations, et aussi de respecter la sécurité du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Ces violations sont susceptibles de faire éclater une situation explosive

dans ce qui est essentiellement une région encore instable.

Ma délégation saisit cette occasion pour féliciter M. Terje Roed-Larsen, Coordonnateur des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, et M. Staffan de Mistura, Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban. Nous leur rendons hommage pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés, respectivement, pour coordonner l'aide de l'ONU et l'aide internationale offerte au peuple palestinien et au Liban. Nous tenons aussi à féliciter les hommes et les femmes qui ont fait ou font partie de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la FINUL pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans un environnement difficile et souvent dangereux, risquant leur vie pour défendre la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Il est maintenant universellement reconnu qu'un règlement juste, global et durable du conflit israélo-arabe n'est possible que par le biais d'un règlement politique négocié. Ce règlement doit comporter le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem et le Golan syrien occupé; la création d'un État indépendant et souverain ayant Al Qods Al Charif comme capitale; et la reconnaissance du principe du droit de retour pour les Arabes qui ont été déplacés durant les décennies de conflit. Si une paix globale et durable demeure l'objectif du Gouvernement israélien actuel, il ne peut pas continuer à bafouer les droits des Palestiniens, ni les droits des autres Arabes qui vivent dans le Golan syrien occupé.

M. Kpotsra (Togo) : L'Assemblée générale examine cette année encore la situation au Moyen-Orient dans un contexte qui prête peu à l'optimisme. En effet, non seulement les multiples efforts déployés par la communauté internationale, notamment depuis la Conférence d'Oslo, en vue d'un règlement juste, définitif et global du conflit israélo-arabe sont loin d'avoir permis d'atteindre les résultats escomptés, mais, pis encore, la détérioration croissante de la situation sur le terrain depuis 14 mois a passablement enrayé le processus de paix qui était pourtant prêt d'aboutir.

Le bilan de cet engrenage de la violence et de la répression est, hélas, bien connu. Il dépasse simplement l'entendement. Face à une telle situation, l'on ne peut que regretter le fait que n'a pas été entendu l'appel lancé, le 7 octobre 2000, par le Conseil de sécurité par le biais de sa résolution 1322 (2000) afin que cessent immédiatement les hostilités et que soient prises toutes les mesures voulues pour mettre un terme au cycle infernal de la violence. Il est tout aussi déplorable que les dispositions de l'Accord signé à Charm El-Cheikh, en octobre 2000, ainsi que les recommandations présentées par la Commission d'établissement des faits, créée en vertu de cet Accord, n'ont toujours pas été mises en oeuvre.

Ma délégation estime que la voie devant mener au rétablissement de la confiance et à la reprise du processus de paix requiert, de la part du Gouvernement israélien tout comme de l'Autorité palestinienne, une exécution rapide et rigoureuse des engagements auxquels ils ont souscrit à Charm El-Cheikh, en octobre 2000, et, à Taba, en janvier 2001.

À cette fin, il est plus qu'impérieux qu'ils s'empressent de prendre toutes mesures adéquates et concrètes destinées à mettre fin aux affrontements actuels, à maintenir le calme et à empêcher que n'éclatent à nouveau des actes de violence. Il convient ainsi que tout soit entrepris en vue d'un retour à la situation qui prévalait avant la crise actuelle, notamment en rétablissant l'ordre public, en renforçant la coopération en matière de sécurité et en mettant un terme au blocus économique des territoires palestiniens occupés.

En outre, chacune des parties devrait s'employer à décourager, à repérer et à condamner tous actes d'incitation à la violence qui ne peuvent que perpétuer le cycle de la violence et engendrer d'autres rancoeurs. Dans cette optique, les propositions contenues dans le plan Tenet, pour ce qui est du cessez-le-feu, semblent offrir une issue favorable et devraient être mises en oeuvre sans tarder, de même qu'il paraît fondamental que le Gouvernement israélien procède au gel systématique de toute activité d'implantation de colonies de peuplement.

Ainsi pourra s'instaurer un climat propice à la reprise des négociations qui devra intervenir sur la base des accords et des arrangements conclus avant le 28 septembre 2000 afin que ne s'estompe point la

dynamique de la paix issue de la Conférence de Madrid et des Accords d'Oslo.

Dans l'examen de la situation au Moyen-Orient, l'on ne soulignera jamais assez la responsabilité permanente qui incombe à la communauté internationale jusqu'à la réalisation d'un règlement satisfaisant du conflit israélo-arabe, fondé sur la légitimité internationale. C'est pourquoi, ma délégation renouvelle ses félicitations au Secrétaire général pour les actions efficaces et tenaces qu'il ne cesse de mener à la recherche d'une issue à la crise.

L'on ne saurait passer sous silence le rôle fort déterminant que jouent également les parrains du processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, comme l'a souligné le chef de la délégation togolaise lors du débat général, le Togo se réjouit du développement positif observé ces derniers temps s'agissant de la perspective de la création d'un État palestinien qui devrait coexister avec un État israélien dans des frontières internationalement reconnues.

Cependant, les espoirs suscités par cette avancée générée par la conjoncture internationale ainsi que les initiatives heureuses en cours ne peuvent pas occulter le fait que le Conseil de sécurité n'a pas été à la hauteur du rôle de premier plan qui lui incombe en vertu de la Charte, en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, il est difficile d'imaginer et, a fortiori, de comprendre qu'en une période aussi critique, le Conseil de sécurité n'a pas réussi à prendre les mesures attendues, à même d'éviter que la situation ne se dégrade dans la région à la suite des événements de septembre 2000. Son inertie s'est révélée au grand jour lorsque, le 27 mars 2001, il n'a pas pu adopter le projet de résolution dont il était saisi sur l'initiative de ses membres appartenant au Mouvement des pays non alignés, en vue de l'envoi d'une mission d'observation dans les territoires palestiniens occupés. Il ne fait cependant aucun doute que le déploiement de cette mission aurait pu avoir un effet dissuasif sur la surenchère terroriste et la poursuite des actes de violence et contribuer à un retour progressif de la confiance, induisant la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell.

Aujourd'hui, il est à souhaiter vivement que le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne se résolvent, une fois pour toutes, à faire preuve de la volonté politique nécessaire à la cessation du cycle de

la violence, au rétablissement d'un climat de confiance et à la reprise du processus de paix. Ce n'est qu'à cette condition et à cette condition seulement que les efforts que déploie la communauté internationale pourront compléter utilement ceux que les parties elles-mêmes sont appelées à entreprendre en vue de réaliser, à terme, la paix au Moyen-Orient, une paix qui passe avant tout par le règlement juste, définitif et global de la question de Palestine, par la restitution du Golan à la Syrie et par la fin totale de l'occupation israélienne du Liban-Sud.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*): La question de Palestine est au coeur du différend au Moyen-Orient. Les récents événements dans les territoires palestiniens constituent une menace pour la sécurité, la stabilité et les intérêts vitaux dans la région et au-delà. La communauté internationale, et en particulier les cogarants du processus de paix, sont par conséquent tenus d'assumer leur responsabilité de fournir une protection au peuple palestinien. Cela inclut l'envoi d'une force internationale pour assurer la sécurité et pour remettre le processus de paix sur les rails en direction de ses objectifs, par la mise en oeuvre complète des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres résolutions internationales pertinentes demandant à Israël de se retirer totalement des territoires arabes occupés dans le Golan arabe syrien jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, ainsi que du territoire libanais restant sous occupation, et demandant aussi la pleine reconnaissance des droits légitime du peuple palestinien, y compris le droit au retour et à l'établissement d'un État indépendant, avec Jérusalem comme capitale.

À cet égard, l'État de Bahreïn a, sous la forme d'une conversation téléphonique entre S. A. l'Émir de Bahreïn et le Président George W. Bush des États-Unis d'Amérique, exprimé sa gratitude pour les déclarations faites par le Président Bush appuyant la création d'un État palestinien sur la base de résolutions internationalement contraignantes.

L'État de Bahreïn souligne que cette position des États-Unis d'Amérique a eu un impact positif sur la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient et sur le processus de paix. L'État de Bahreïn apprécie la décision des États-Unis d'Amérique de chercher une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le mardi 13 novembre 2001, le cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de l'État de Bahreïn, s'est également félicité de la déclaration du Président Bush relative au droit du peuple palestinien d'établir son propre État. Ce droit est appuyé par la majorité des États du monde et reçoit un soutien accru de la part de la communauté internationale.

Nous nous félicitons également de la déclaration faite par le Secrétaire d'État des États-Unis, Colin Powell, à Louisville, Kentucky, lorsqu'il a parlé de deux États – palestinien et israélien – non content d'aborder le problème de l'occupation par Israël de zones sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Cependant, le point le plus important qu'il ait soulevé a trait au fait que le Gouvernement des États-Unis était prêt à lancer des efforts diplomatiques pour relancer les pourparlers de paix visant un règlement en nommant le général Zinni et M. Burns membres du groupe de travail créé à cet effet.

L'important, à présent, est de trouver un mécanisme d'exécution, parce que cette région troublée a absolument besoin d'un règlement final du conflit israélo-arabe.

La région du Moyen-Orient est le berceau de la civilisation humaine et de grandes religions. Hélas, les Arabes et les musulmans de la région font désormais l'objet de campagnes de diffamation délibérées perpétrées par certaines parties dont les objectifs sont douteux et qui tentent d'associer l'islam au terrorisme. Cela n'est ni juste ni équitable. C'est effectivement injuste car on généralise le comportement de certains individus aux fins de dévaloriser une culture et une religion remarquables, à savoir la civilisation arabo-islamique qui prône, au contraire, le dialogue et l'interaction entre cultures et civilisations.

De nombreux penseurs et dirigeants occidentaux ont fait des déclarations positives à l'égard de l'islam et de la culture islamique, dissociant cette culture du terrorisme international, qui ne représente aucune civilisation, religion ou nation. De sages voix ont mis en garde contre l'animosité qui s'exprime à l'encontre de la civilisation arabo-islamique, l'une des plus grandes civilisations de l'histoire du monde, qui ne fera qu'acquérir plus de force et d'influence pendant que la campagne contre les Arabes et les musulmans continue de sévir.

M. Tadmoury (Liban) (parle en arabe) : Alors que l'occupation étrangère est révolue dans la plupart des régions du monde, l'Assemblée générale reprend à nouveau son débat sur la situation au Moyen-Orient : l'occupation des territoires arabes de la Palestine et de la Syrie, en plus des fermes libanaises de Shaba, par Israël. Même si les attaques terroristes contre les États-Unis d'Amérique en septembre, ainsi que leurs incidences sur la situation globale, jettent toujours une ombre sur nos activités, ces événements tragiques ne peuvent détourner l'attention de la communauté internationale et des médias de la violence qui fait rage dans les territoires palestiniens occupés. Cette violence résulte des actes d'agression extrêmes d'Israël qui visent à oblitérer l'identité nationale des Palestiniens, à nier leurs droits politiques, humanitaires et économiques et leur droit à un État indépendant.

Comme tous les Membres le savent, la raison essentielle de la lutte au Moyen-Orient est la question de Palestine, qui est l'une des grandes préoccupations de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Il est regrettable qu'Israël n'ait donné aucune indication que sa future politique viserait à un règlement juste et complet de la question du Moyen-Orient.

Diverses parties internationales influentes ont réagi à la situation, tout récemment M. Colin Powell, Secrétaire d'État des États-Unis, dont la vision comprend quelques aspects positifs de grande importance.

Le Liban souffre toujours de l'agression israélienne – violation quotidienne de sa souveraineté, de son espace aérien, de son territoire et de ses eaux territoriales, notamment l'usage flagrant de la force à l'intérieur du Liban. L'aviation israélienne se livre quotidiennement à des manœuvres menaçantes dans le ciel du Liban, semant la terreur parmi les civils, en particulier les écoliers. Les navires de guerre israéliens pénètrent constamment dans les eaux territoriales libanaises et commettent des actes de provocation contre les bateaux de pêche. Il en a été fait mention dans le rapport du Secrétaire général de juin dernier, où les violations israéliennes sont qualifiées de provocations.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que le retrait d'Israël, commencé en mai 2000, n'est pas encore achevé. La résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité a demandé le retrait total d'Israël du territoire

libanais. On sait fort bien que ce retrait complet doit comprendre l'espace aérien libanais, les eaux territoriales et les fermes de Shaba. La Syrie a reconnu l'identité libanaise de cette région, comme il est consigné dans des documents officiels et des rapports de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Aucune autre partie, aucun autre État ne revendique les fermes de Shaba.

Israël détient toujours 31 Libanais en otages dans ses prisons, certains depuis 25 ans sans avoir été jugés, en violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de ses Protocoles pertinents. Israël a laissé sur les territoires libérés du Liban environ 130 000 mines terrestres, qui ont fait des douzaines de morts et plus d'une centaine d'invalides permanents. Les autorités israéliennes refusent toujours de nous remettre plus de 60 % des cartes indiquant l'emplacement des mines. L'occupation israélienne du Liban-Sud et de la vallée de la Bekaa occidentale, qui a duré plus de 22 ans, a causé de nombreux dégâts et des pertes qui ont affecté l'infrastructure, le logement, les exploitations agricoles, les écoles, les centrales électriques et les ponts, qui ont fait des milliers de morts et de blessés et retardé le développement et la croissance de la région. Ces actions exigent des réparations appropriées envers le Liban en vertu du droit humanitaire international. Le Liban ne ménagera aucun effort pour obtenir des réparations devant les instances judiciaires et politiques internationales spécialisées.

Je réaffirme une fois de plus que le Liban est résolu à préserver ses frontières internationales reconnues, qui furent délimitées en 1923 et confirmées par l'accord de trêve israélo-libanais de 1949; elles indiquent clairement que le retrait jusqu'à la Ligne bleue ne constitue pas la frontière internationale. Nous exprimons trois réserves à cet égard, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général du 16 juin 2000.

Le Liban est résolu à préserver sa souveraineté sur les fermes de Shaba, son autorité et sa souveraineté sur les sites mentionnés par la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement sur le mont Hermon.

Il y a 10 ans, le monde entier s'est tourné vers Madrid où avait lieu une conférence de paix réunissant toutes les parties au conflit sous le parrainage de la Russie et des États Unis. Nous espérons un règlement juste et complet. Les deux parties arabe et israélienne ont réalisé des progrès prometteurs sur les deux voies.

Puis, soudainement, Israël a décidé de donner priorité à l'usage de la force, et non aux principes de la justice et du droit reposant sur la légalité internationale. En septembre 2000, Israël, en la personne d'Ariel Sharon, qui est actuellement Premier Ministre, a pris une mesure provocatrice en violant la mosquée d'Al-Aqsa, ce qui a ouvert le cycle de violences.

Nous assistons aujourd'hui à des massacres d'êtres humains et à la destruction méthodique de villes, d'agglomérations et de fermes. Il est regrettable que la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, soit incapable d'assumer ses responsabilités de maintenir la paix et la sécurité internationales en prenant les mesures nécessaires pour mettre un terme à la détérioration de la situation dans la région.

Les prescriptions pour la paix au Moyen-Orient sont bien connues. Elles reposent sur l'achèvement du retrait israélien du reste du territoire libanais occupé, à savoir les fermes de Chebaa, et sur la reconnaissance du droit du peuple palestinien à créer son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, et à exercer son droit de retour, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, enfin sur son droit à l'autodétermination et à des frontières sûres, ainsi que sur le retrait total d'Israël du Golan syrien jusqu'aux lignes du 4 juin 1967, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), au cadre de référence de Madrid et au principe « terre contre paix », et sur la cessation de toutes les pratiques provocatrices dans la Palestine occupée, le Golan occupé et au Liban.

Le Liban est attaché au processus de paix, processus qu'Israël a vidé de sa substance. Nous ne voyons aucun avenir dans la politique du Gouvernement israélien consistant à instaurer des mesures de sécurité injustes et à pratiquer le terrorisme d'État, cela au détriment des exigences d'une paix juste et globale.

La civilisation du Liban, pays arabe démocratique ouvert au monde, est vieille de 5000 ans. Nous vivons dans l'harmonie, la coexistence et le dialogue en raison de notre structure sociale et culturelle unique. Nous demandons à l'Assemblée de rallier les forces de la justice et de la paix pour faire cesser l'injustice historique que subit le peuple palestinien et mettre définitivement fin à l'un des conflits régionaux les plus dangereux et complexes du Moyen-Orient, conflit qui

épuise les richesses de nos peuples et les empêche de progresser et d'apporter leur contribution au monde. Ceci nous permettrait de participer à un partenariat mondial, conformément aux objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Pour l'Australie, les événements survenus au Moyen-Orient au cours de l'année passée ont intensifié le sentiment de profonde frustration que nous avons ressenti quand la violence a de nouveau éclaté vers la fin de l'année dernière.

Après les progrès réels et courageux réalisés par Israël et les Palestiniens au cours de la première partie de 2000, nous avons assisté avec consternation et déception à la provocation, à la violence et aux représailles. L'Australie n'a cessé de lancer des appels aux plus hauts niveaux pour une cessation immédiate de la violence et une reprise effective et rapide des négociations. C'est aujourd'hui plus important que jamais.

L'Australie reste attachée à un règlement négocié reposant sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe « terre contre paix ». Nous restons fermement attachés à l'intégrité territoriale d'Israël et au droit du peuple israélien de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues à l'abri de menaces ou d'actes de force, conformément à la résolution 242 (1967). Nous sommes également attachés à l'application de ce principe à tous les États de la région.

L'Australie a toujours reconnu le droit juste et légitime du peuple palestinien et son aspiration à l'autodétermination. Nous espérons qu'un règlement complet, juste et durable du conflit dans cette région comprendra nécessairement la création d'un État viable pour le peuple palestinien, conformément aux principes de la résolution 242 (1967). Le plus tôt on établira un tel État, doté de frontières acceptées de commun accord, mieux cela vaudra. À cette fin, nous continuons de considérer que les activités de peuplement menées dans les territoires occupés pendant la guerre de 1967 enfreignent le droit international, sont provocatrices par nature et extrêmement néfastes pour le processus de paix.

L'Australie continuera de jouer un rôle positif et constructif en faveur de la paix dans la région. Nous maintenons depuis de nombreuses années un programme actif d'aide au développement pour le

peuple palestinien, notamment un appui aux programmes en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance. Notre programme d'assistance se poursuivra, et les dépenses prévues cette année se situent aux environs de 9 millions de dollars.

Près de la moitié de cette aide sera allouée aux activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui reste le principal organisme chargé d'acheminer l'aide internationale dans la région aux réfugiés palestiniens. Nous continuons d'avoir la plus haute estime pour les activités de l'UNRWA.

L'Australie poursuivra également son programme d'assistance bilatérale à l'Autorité palestinienne. Cette année, nous avons alloué plus de 2 millions de dollars à cette fin. Nous continuerons aussi d'appuyer les travaux des organisations non gouvernementales, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), 3 millions de dollars étant affectés aux programmes du PAM et du CICR pour les Palestiniens. Outre l'aide au développement que nous accordons cette année au peuple palestinien, l'Australie contribuera près d'un million de dollars par le biais du programme de développement du PAM en faveur de la Syrie.

Le Moyen-Orient est une région où la prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs continuent de beaucoup préoccuper la communauté internationale. La non-prolifération des armes de destruction massive est, en outre, un élément clé de la vision plus large de la paix au Moyen-Orient. Nous invitons très vivement tous les États du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à tous les instruments internationaux pertinents de maîtrise et de non-prolifération des armes. Nous exhortons tous ceux qui sont parties à ces instruments à adhérer à leur esprit et à leur lettre.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'assurer une base solide aux efforts visant à empêcher la propagation des armes nucléaires et à travailler à leur élimination. L'Australie a toujours demandé aux quatre pays – Cuba, Inde, Israël et Pakistan – qui ne sont pas encore membres du TNP d'y adhérer aussi tôt que possible. Nous ne pensons pas que des préoccupations particulières en matière de sécurité puissent constituer un obstacle à l'adhésion au TNP de quelque pays que ce soit.

Un autre élément d'importance critique du régime de non-prolifération nucléaire est le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Un grand nombre de pays du Moyen-Orient ont signé le TICE, et la Jordanie, le Qatar et les Émirats arabes unis l'ont ratifié. Nous saisissons cette occasion pour demander à tous les États de la région qui n'ont ni signé, ni ratifié ce traité de le faire sans plus tarder, en particulier deux États dont la ratification est une condition préalable à l'entrée en vigueur du TICE.

Il est manifestement de l'intérêt des pays du Moyen-Orient membres de la Conférence du désarmement d'exiger que les négociations sur un traité mettant fin à la production de matières fissiles pour des armes nucléaires commencent au plus vite – un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. La conclusion d'un tel traité serait un nouveau pas vers la réduction des tensions qui règnent au Moyen-Orient, et c'est logiquement la prochaine étape du programme de contrôle des armes et de désarmement.

L'Australie exhorte les pays du Moyen-Orient qui ne l'ont pas encore fait à participer aux efforts en vue de renforcer le régime mondial de lutte contre les mines anti-personnel en ratifiant la Convention d'Ottawa qui interdit ces mines. En outre, nous demandons aux États d'adhérer à la Convention sur certaines armes classiques et à ses Protocoles qui, ensemble, constituent un instrument important de droit humanitaire international. Nous encourageons aussi les États du Moyen-Orient à s'associer aux efforts visant à empêcher la prolifération déstabilisatrice des missiles balistiques de longue portée, en appuyant notamment un code de conduite international sur la prolifération des missiles balistiques qui devrait être lancé vers la fin de l'année prochaine.

Comme les nombreux cas de maladie du charbon en ont récemment fait la preuve, la menace que posent les armes chimiques et biologiques est immédiate, réelle et aveugle. L'Australie invite instamment tous les États à redoubler d'efforts pour arrêter la propagation et l'utilisation de ces armes odieuses. Il est impératif que tous les États qui ne l'ont pas encore fait signent et ratifient la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Il incombe à toutes les parties de veiller à ce que ces traités fonctionnent de manière effective et efficace face à des menaces grandissantes.

Dans toutes les régions, il ne peut y avoir d'environnement sécuritaire positif si les États ne respectent pas leurs obligations internationales. Nous partageons la préoccupation d'autres États quant au fait que la vérification et le suivi des armes en Iraq, mandatés par le Conseil de sécurité, n'ont pas été possibles depuis près de trois ans. Le manque de certitude concernant l'existence d'armes de destruction massive en Iraq ne peut qu'avoir un effet déstabilisateur sur la région dans son ensemble. Nous exhortons l'Iraq à coopérer pleinement avec la Commission de contrôle, vérification et inspection des Nations Unies pour assurer l'application complète de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous exhortons tous les États du Moyen-Orient à prendre des mesures juridiques efficaces pour lutter contre le menace posée par le terrorisme à la paix et la sécurité internationales, en conformité avec les résolutions récentes du Conseil de sécurité. Cela comprend l'adhésion la plus rapide possible aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, le refus de donner asile aux terroristes et à ceux qui les soutiennent, et la mise en oeuvre de mesures nationales appropriées pour empêcher le financement du terrorisme. L'Australie attribue une grande importance à la mise au point rapide du projet de convention d'ensemble contre le terrorisme. Nous exhortons les pays du Moyen-Orient à jouer un rôle souple et constructif dans la recherche d'un compromis, afin que les divergences qui demeurent sur le texte puissent être résolues.

L'Australie a été déçue cette année par le manque de progrès sur les questions qui divisent de façon si tragique les peuples israélien et palestinien, et qui les privent de la jouissance et des bénéfices d'une vie libre et sans entraves. Néanmoins, nous avons été encouragés par la détermination et la persévérance des acteurs principaux.

Bien que la présente situation soit difficile, nous avons à notre disposition une série de principes essentiels pour nous guider vers la voie d'une paix négociée. Les recommandations du rapport Mitchell et le plan Tenet constituent les étapes cruciales et nécessaires à suivre pour mettre un terme à la violence actuelle. Toutes les parties devraient s'atteler immédiatement à les mettre en oeuvre de bonne foi. Ce n'est qu'ainsi que la confiance mutuelle pourra être rétablie. Cela est nécessaire pour leur permettre

d'aborder leurs griefs historiques sur le fondement de la sécurité, de la dignité individuelle et du respect mutuel.

Il sera essentiel que toutes les parties fassent preuve d'esprit de compromis. Nous avons vu que le compromis est possible même sur les questions les plus sensibles. Le courage, l'initiative et la souplesse seront nécessaires. Ces qualités ont été affichées auparavant, et l'Australie appelle maintenant les dirigeants de la région à démontrer qu'ils ont une réserve suffisante de ces qualités pour réaliser l'objectif d'une paix globale, juste et durable pour la région. C'est ainsi seulement qu'ils apporteront à leurs peuples le plus grand des biens, pour aujourd'hui et pour les générations futures : un avenir radieux, prospère et sûr.

M. Sagach (Ukraine) (*parle en anglais*) : Depuis plus d'un siècle, la situation au Moyen-Orient est demeurée un sujet d'attention particulière et de profonde préoccupation pour l'ONU et pour la communauté internationale dans son ensemble. Les efforts permanents pour réaliser une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ont, à différents moments, connu des progrès et des revers, des victoires et des échecs.

L'incontestable vérité que nous avons tous apprise est que la paix au Moyen-Orient, ainsi que dans tout pays ou région, ne peut être réalisée par la force, mais uniquement par le dialogue. Les négociations les plus complexes et les plus controversées peuvent faire plus que tout acte de violence, qui a pour conséquence inévitable la perte de vies humaines, la destruction et le désespoir. Les expériences de l'Égypte et de la Jordanie ont démontré clairement que des accords de paix peuvent être atteints entre les Israéliens et les Arabes.

L'Ukraine a toujours soutenu le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes certains qu'il n'y a pas d'autre moyen, pour les Arabes comme pour les Israéliens, de vaincre la violence, l'hostilité et la méfiance, d'arrêter les accusations mutuelles et, enfin de reprendre le processus de négociations. Il ne fait pas de doute que seule une paix durable peut apporter une sécurité attendue de longue date par tous les peuples de la région, dans tous ses aspects politiques, économiques et sociaux. Afin de parvenir à une solution viable, ce processus devrait être fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et

le principe « terre contre paix », ainsi que sur les autres principes énoncés à la Conférence de paix de Madrid et dans les accords d'Oslo.

Aujourd'hui, comme jamais auparavant, se fait sentir l'urgente nécessité de réaliser des progrès dans le processus de paix israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit au Moyen-Orient. L'année dernière seulement, la paix entre Israël et les Palestiniens semblait à portée de main. Malheureusement, 14 mois de violence ont non seulement causé la perte de centaines de vies, mais aussi éloigné les parties plus radicalement que jamais au cours de la décennie précédente.

Les principales composantes de la position de l'Ukraine sur la question palestinienne ont déjà été présentées à l'Assemblée générale aujourd'hui. Je voudrais seulement réaffirmer quelques points importants. Les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet constituent une base solide pour trouver une solution à la crise permanente au Moyen-Orient. L'application complète et immédiate par les parties des mesures qui y sont contenues permettra de mettre fin à la violence, de restaurer la confiance mutuelle et de créer les conditions nécessaires à la reprise du processus de négociation israélo-palestinien. La paix au Moyen-Orient ne peut être réalisée que par des négociations visant à la fois la création d'un État palestinien viable et la garantie pour l'État d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Il est impossible d'atteindre un règlement global du conflit au Moyen-Orient si l'on ne trouve pas de solutions acceptables à tout ce qui en fait partie intégrante, en particulier dans les rapports israélo-libanais et israélo-syriens. À cet égard, nous nous félicitons du fait qu'au cours de l'année passée, la situation dans la zone d'activité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) au Sud-Liban a été marquée principalement par la stabilité et par un retour progressif à une situation normale. Israël, en application de la résolution du Conseil de sécurité 425 (1978), s'est retiré de la partie sud du pays.

Mon pays demeure préoccupé, néanmoins, par de sérieuses violations de la Ligne bleue, en particulier dans la zone des fermes de Chebaa, en violation directe des décisions du Conseil de sécurité, et par des échanges de tirs à travers la Ligne bleue. En tant que pays fournisseur de contingents à la FINUL, nous

avons été particulièrement alarmés par des actions qui mettent en danger la sécurité de la FINUL. Elles sont totalement inacceptables et il faut en empêcher la répétition.

Nous encourageons les parties libanaise et israélienne à entamer un dialogue sur toutes les questions pendantes à la suite de la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité 425 (1978) et de la création de la Ligne bleue. Nous appelons aussi toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de tous actes de violence ou de provocation réciproques, tout en garantissant le respect total de la Ligne bleue, telle que définie par l'ONU. Nous pensons que la pleine restauration de l'autorité effective du Gouvernement libanais au Sud-Liban contribuera sans aucun doute à faire progresser davantage la mise en oeuvre du mandat de la FINUL et à garantir sa sécurité.

Le processus de reconfiguration et de redéploiement de la FINUL s'est déroulé sans heurts jusqu'à présent. Toutefois, mon pays pense que la poursuite du plan de reconfiguration du Secrétaire général devrait être directement liée à l'évolution de la situation sur le terrain et dans l'ensemble de la région, ainsi qu'à la situation sécuritaire concernant la FINUL.

L'Ukraine a donné à la FINUL un bataillon de génie, qui mène des opérations de déminage au Sud-Liban et qui aide donc à restaurer une vie normale dans la zone. Mon pays se tient prêt à élargir sa contribution à ces efforts en participant au déminage humanitaire et en contribuant à la reconstruction de ce pays grâce à son potentiel industriel et technologique.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de réels progrès au cours de l'année écoulée en ce qui concerne le volet israélo-syrien. Il y va de l'intérêt de tous les peuples de la région que les pourparlers israélo-syriens sur le Golan syrien occupé reprennent sans plus tarder et sans conditions préalables. À cet égard, nous en appelons aux Gouvernements israélien et syrien pour qu'ils engagent de nouveau des pourparlers directs. Nous espérons que l'élection de la Syrie au Conseil de sécurité cette année, en tant que membre non permanent, facilitera les progrès du dialogue israélo-syrien, qui est si cruellement nécessaire pour que s'améliore la situation au Moyen-Orient.

Enfin, je voudrais rappeler une fois de plus que la politique étrangère de l'Ukraine dans la région a pour priorité d'instituer des relations amicales et

mutuellement avantageuses avec toutes les nations du Moyen-Orient, ainsi que de favoriser le processus de paix. La nomination par le Président de l'Ukraine, en septembre dernier, d'un envoyé plénipotentiaire pour le Moyen-Orient constitue pour l'Ukraine un moyen de réaffirmer sa détermination de continuer à contribuer à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour pour cet après-midi. Nous entendrons les derniers orateurs dans le débat sur ce point de l'ordre du jour, le lundi 3 décembre, à 10 heures.

Un certain nombre de représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Hamzehei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est tout à fait naturel par les temps qui courent que le représentant du régime sioniste vocifère de façon incohérente. La manière impitoyable dont ils traitent les Palestiniens, et en particulier les enfants palestiniens, a scandalisé le monde et entraîné une condamnation du régime sioniste. Les affirmations gratuites faites aujourd'hui par le représentant sioniste, y compris les affirmations relatives à l'incident d'une destruction par bombe à Buenos Aires, avaient pour objet de détourner l'attention de la brutalité exercée et des violations perpétrées contre le peuple palestinien au mépris total de la quatrième Convention de Genève. Quant à la question éternelle de savoir si ceux qui luttent contre l'occupation sont des terroristes ou bien des combattants de la liberté – et la ligne de démarcation entre ces deux catégories est bien définie –, les forces d'occupation et ceux qui disposent de davantage de moyens militaires ont de tout temps considéré que ceux qui vivent sous leur tyrannie et qui ne se plient pas de bon gré à l'injustice sont des terroristes.

Il est stupéfiant qu'un régime aux sinistres antécédents en matière de mise au point, fabrication et stockage d'armes inhumaines de destruction massive ose s'en prendre à un pays qui compte parmi ceux qui, au Moyen-Orient, ont adhéré aux instruments internationaux les plus fondamentaux en vigueur dans

le domaine du désarmement. L'Iran est totalement partie à des instruments qui sont parmi les plus importants dans le domaine du désarmement international, comme par exemple le Protocole de Genève de 1925, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. En dépit des nombreux appels de la communauté internationale, Israël a toujours refusé d'adhérer à ces instruments et il poursuit son programme clandestin de mise au point et de fabrication de plusieurs types d'armes de destruction massive. À l'heure actuelle, Israël reste le seul État du Moyen-Orient à ne pas être partie au TNP. Dans le même temps, son programme nucléaire et ses installations qui ne sont pas soumises à des garanties continuent, et c'est très alarmant, à menacer la paix et la sécurité régionales et mondiales.

Ce régime n'a pas un meilleur bilan dans d'autres domaines du désarmement, en particulier dans les domaines biologique et chimique. De nombreuses informations font état du programme chimique et biologique clandestin d'Israël. Quant au refus d'Israël d'adhérer aux traités en cause, c'est une autre preuve de l'existence de ces programmes qui renforce les graves préoccupations de la communauté internationale concernant ses programmes de mise au point d'armes de destruction massive et ses arsenaux.

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*): La délégation de la République arabe syrienne tient à exercer son droit de réponse pour répliquer aux tentatives éhontées de propagation d'idées fausses faites cet après-midi à l'Assemblée générale par le représentant d'Israël.

D'emblée, permettez-moi de souligner que le représentant d'Israël a dit tout dans son intervention, à l'exception de la vérité. Israël et ses représentants semblent croire qu'en se servant de mots comme paix, sécurité et terrorisme et en versant des larmes de crocodile devant la communauté internationale, on peut détourner l'attention de la cause principale de tension au Moyen-Orient. Cette cause est avant tout l'occupation par Israël de terres arabes en Palestine, en Syrie et au Liban.

Si n'importe quel représentant dans cette salle examinait de près la diatribe plutôt ennuyeuse que vient de nous offrir la délégation israélienne, il n'y trouverait aucune mention de l'occupation par Israël de terres arabes. Israël est le dernier État à avoir le droit

de parler du terrorisme. Israël est la première école de terrorisme dans la région et la seule. Un grand nombre d'excellents élèves sont sortis de cette école. Rappelons que certains de ses diplômés sont des assassins connus recherchés par des tribunaux internationaux. Je pense que tout le monde sait de qui je veux parler. Il s'agit des responsables de Deir Yassin, Kibbiya, Sabra, Chatila, Qana et, il y a quelques jours à peine, Beit Rima.

Au cours des 12 derniers mois seulement, Israël a réussi à tuer plus de 800 Palestiniens. Les plus récentes de ces victimes étaient cinq enfants palestiniens qui étaient sur le chemin de l'école par une plaisante matinée en cette belle terre de Palestine. Et maintenant le représentant d'Israël vient nous parler du terrorisme. Quelle honte! Quel simulacre! Que dire du siège de Beyrouth par Israël qui a duré plus de 80 jours? Et le représentant d'Israël continue à parler du terrorisme. Israël est passé maître dans l'art du terrorisme, dont il est un excellent praticien.

Il y a 33 ans, Israël a déraciné un demi-million de Syriens du Golan de leurs villes et de leurs villages. Israël érige à présent des colonies de peuplement sur les ruines des maisons de ces déracinés. De quelle paix Israël parle-t-il? De quelles résolutions Israël parle-t-il? Si Israël désire véritablement parvenir à la paix, pourquoi n'a-t-il pas encore appliqué les résolutions de l'ONU? Qu'est-ce qui l'en a empêché?

Depuis 1948, la Syrie accueille de nombreux réfugiés palestiniens; ils sont en fait au nombre d'un demi million. La Syrie a essayé de compenser ces réfugiés de toutes les privations qu'Israël leur a fait subir. Ils ont au moins les moyens de mener une vie digne. Il n'y a rien d'étrange à ce qu'Israël accuse ces réfugiés et leurs organisations de terrorisme, car pour Israël le seul bon Palestinien est un Palestinien mort. Israël ne veut pas que ces gens-là reviennent. Quand les Palestiniens parlent de retour, ils sont pourchassés et tués dans les pays arabes voisins. Bon nombre de capitales d'États Membres de l'ONU ont été témoin des massacres commis par Israël contre les Palestiniens. Ces actes sont bien connus.

En outre, ma délégation tient à souligner encore une fois que les sièges des organisations mentionnées par le représentant israélien dans sa déclaration se trouvent en Palestine. Il le sait parfaitement. C'est Israël qui a permis à certaines de ces organisations de revenir. Quant aux bureaux en Syrie, ce sont des

bureaux d'information qui n'exercent aucune autre activité. La Syrie se tiendra aux côtés du Liban et de son peuple jusqu'à qu'ils recouvrent tout le territoire qui est sous occupation israélienne.

La Syrie a ouvert la voie de la paix. Ce sont les conditions posées par Israël et sa volonté d'occupation qui ont mis un terme aux négociations. Autrement dit, c'est Israël qui a interrompu, en pratique, les négociations. S'il refuse de se retirer, à quoi bon négocier? Sur quoi allons-nous négocier? En dépit de toutes ces difficultés, la Syrie a bien dit, au niveau le plus élevé, qu'elle n'avait pas de conditions préalables à la paix, si ce n'est la réalisation d'une paix juste et globale, ce qu'Israël rejette car il veut la paix, la sécurité et la terre. Israël commet une grave erreur en croyant que ces trois objectifs peuvent être conciliés.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Une lecture attentive de la déclaration du représentant israélien nous fait comprendre qu'il cherche à dresser certaines parties contre un petit pays comme le Liban, et à exploiter une conjoncture internationale difficile, condamnée par l'ensemble de la communauté internationale et par le Liban, à un moment où ce dernier tente de relancer son économie et où la vie reprend à peine son cours normal.

Comme d'autres, je me demande pourquoi il y a eu résistance au Liban. Pourquoi le Liban a-t-il résisté pendant plus de 22 ans? Pourquoi son infrastructure a-t-elle été détruite? Pourquoi son économie a-t-elle tant souffert? Pourquoi a-t-il résisté? N'est-ce pas en premier lieu en raison de l'occupation israélienne et des efforts israéliens visant à détruire le Liban?

Pourquoi y a-t-il une intifada aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés? N'est-ce pas en raison de l'occupation israélienne? N'est-ce pas en raison du refus par Israël de respecter les accords? N'est-ce pas en raison du rejet par Israël de la légitimité internationale et des principes du droit international?

Israël estime avoir achevé son retrait du Liban. Qu'en est-il des incursions aériennes, terrestres et marines, commises chaque jour par Israël? Ne constituent-elles pas une forme d'occupation? Un retrait global veut dire cessation de ces transgressions aériennes, marines et terrestres. Nous sommes intransigeants sur la question des fermes de Chebaa. Elles sont nôtres. La Syrie l'a reconnu. Il est vrai que le Secrétaire général, dans son rapport de mai 2000, a déclaré que l'ONU avait délimité la ligne de retrait.

C'est une ligne virtuelle qui ne saurait en aucun cas mettre en question les droits du Liban.

Dans un des paragraphes de sa déclaration, le représentant d'Israël accuse le Liban d'invoquer la légitimité internationale. Il nous accuse de nous cacher derrière la légitimité internationale et de l'exploiter. Permettez-moi de demander pourquoi Israël ne s'attache pas à la légitimité internationale et ne met pas en oeuvre les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, ainsi que la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale qui ont trait, avant tout, à la légitimité internationale. Le Liban est un petit pays. Tout ce que nous avons, c'est notre capacité d'invoquer la légitimité internationale. Nous continuerons de le faire jusqu'à ce que nos droits soient respectés et qu'une paix juste et globale soit instaurée au Liban et dans toute la région.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Le débat sur ce point de l'ordre du jour a consisté principalement en un flot d'allégations portées contre Israël par les représentants de régimes qui, comme on le sait, sont largement reconnus coupables d'atrocités bien plus graves que celles dont on accuse Israël.

Ce qui est tout à fait incroyable, c'est que le représentant syrien voudrait nous faire croire qu'Israël est source de terrorisme au Moyen-Orient et que la Syrie est le fer de lance de la lutte antiterroriste. Que la Syrie cherche ainsi à détourner l'attention de son dossier bien connu d'appui au terrorisme n'est, somme toute, pas surprenant. La Syrie abrite, appuie et encourage certaines des organisations terroristes les plus violentes du monde, dont beaucoup ont choisi, pour ces raisons, de s'installer confortablement à Damas. La Syrie a même eu recours à des tactiques terroristes contre ses propres citoyens, comme lors de l'affreux massacre terroriste commis par le régime syrien à Hama, en 1982, au cours duquel 30 000 civils ont été taillés en pièces et la ville remplacée par une aire de stationnement.

Le Liban, quant à lui, dont le territoire continue de servir de base à des opérations terroristes contre Israël, refuse obstinément d'empêcher que son territoire serve de tremplin aux attaques commises contre mon pays, ce qui est la principale source d'instabilité près de la Ligne bleue. Le Secrétaire général a, à maintes reprises, attiré l'attention sur ce fait. Toute tentative d'accuser d'Israël d'agressions transfrontières est une tentative à peine voilée de

détourner l'attention de l'incapacité persistante du Liban de se plier à la volonté de la communauté internationale.

Concernant la déclaration du représentant iranien, nous avons ici un autre exemple d'un État largement connu comme l'un des principaux garants du terrorisme dans le monde, qui cherche à détourner l'attention vers la prétendue agression israélienne. L'Iran appuie les opérations terroristes du Hezbollah et a trempé au fil des ans dans d'innombrables attentats terroristes contre les ressortissants d'Israël et d'autres pays.

Je suis persuadé que la plupart des représentants n'auront pas de mal à répondre à la question de savoir qui est terroriste. Peut-être le jour viendra-t-il où ces régimes, dont les représentants ont pris la parole aujourd'hui, pourront se regarder dans le miroir et voir leur véritable nature. À ce moment-là, nous serons en mesure de surmonter la principale menace à la paix et à la sécurité au cours du nouveau millénaire et d'aller vers un avenir de paix et de coexistence, dans l'intérêt de tous les peuples de la région.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de la République arabe syrienne pour lui permettre d'exercer son droit de réponse une deuxième fois, je rappelle aux membres que les déclarations au titre de droit de réponse sont limitées à 5 minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mekdad (Syrie) (*parle en arabe*) : En fait, la dernière déclaration du représentant d'Israël ne mérite pas de réponse. Comme d'habitude, elle est truffée de mensonges, d'exagérations et de falsifications des faits. J'aurais aimé qu'il dise un seul mot quant aux causes profondes du problème du Moyen-Orient et les raisons de tous ces événements.

La raison, comme je viens de le dire, tient à l'occupation israélienne. À cet égard, je voudrais souligner que nos peuples, élevés à chérir leur dignité et leur place dans le monde, ne céderont pas d'un iota dans leur demande concernant la satisfaction de leurs droits légitimes – à savoir la libération de nos territoires sous occupation israélienne.

Lorsqu'on en vient à évoquer le terrorisme et son sens, les victimes d'Israël se trouvent partout dans le monde. Des dizaines de milliers de Palestiniens sont

éparpillés à travers le monde et ce depuis de nombreuses années.

D'après les rapports publiés par l'Organisation des Nations Unies, Israël a violé la Ligne bleue 3 000 fois, cette même Ligne bleue dont le représentant d'Israël semble si épris. Ceci est une farce. N'est-ce pas Israël qui a assassiné le Comte Bernadotte, l'envoyé de paix? Tous ces faits sont bien connus et n'exigent pas de réponse.

Lorsque la Syrie se regarde dans le miroir, et lorsque les Arabes se regardent dans le miroir, ce dernier ne leur renverra qu'une histoire noble et l'image d'une civilisation qui a contribué au développement de l'humanité. Notre région est le berceau de l'humanité et de la civilisation. Qu'Israël se regarde dans le miroir. Il ne verra que ses victimes. Il n'est pas une maison palestinienne qui n'ait été la cible de missiles, de balles et de la volonté de destruction israéliens. Un demi-million de réfugiés palestiniens vivent en Syrie, sans parler des autres. Un million et demi de Syriens sont également des personnes déplacées en Syrie. Alors, si je puis me permettre un conseil à la délégation israélienne, c'est de se regarder dans le miroir. De voir la réalité de ce que représente Israël.

En outre, les déclarations que nous avons entendues hier et aujourd'hui soulignent qu'Israël est un occupant. C'est le seul pays qui soit qualifié officiellement de Puissance occupante dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Comment donc le représentant d'Israël peut-il nous regarder dans les yeux et dire ce qu'il dit? Israël s'est rendu continuellement coupable d'injustice et de terrorisme envers les Arabes depuis 1948.

Je voudrais réaffirmer et souligner le fait que les organisations palestiniennes présentes en Syrie ont leur siège principal dans les territoires palestiniens. Leurs sièges secondaires en Syrie sont simplement des bureaux d'information qui ne se livrent à aucune autre activité.

Le monde entier, plus particulièrement les pays en développement, ont acquis leur indépendance en luttant contre l'occupation et le colonialisme, et je tiens à assurer le représentant israélien que nous ne plierons pas le genou, que ce soit devant Sharon ou devant l'armée israélienne d'occupation. Les droits qui sont les nôtres nous seront rendus tôt ou tard. Ce sont des droits que reconnaît la légitimité internationale. Nous

sommes prêts à mettre en oeuvre les résolutions qui relèvent de la légitimité internationale, alors qu'Israël refuse de le faire – en d'autres termes, il agit en tant que pays qui a mis fin au processus de paix.

On ne saurait mépriser ou oublier les droits des peuples, comme le souhaite Israël.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Je serai bref. J'ai quelques remarques à faire. J'aimerais rappeler au représentant d'Israël les rapports du Secrétaire général et ceux de son Représentant au Liban afin de préciser le nombre de violations commises par Israël du mois de mai 2000 au mois de septembre dernier. Il y a eu un total de 2 792 violations, surtout par voie aérienne, avec le survol de villes et de villages libanais par des avions supersoniques. Est-ce que ce n'est pas une forme de

provocation? Est-ce que ce n'est pas une incitation au terrorisme?

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : Écouter ce débat revient à faire une expérience orwellienne, où le jour est la nuit et la nuit est le jour, où le bien est le mal et le mal est le bien. Les États Membres dont nous savons fort bien qu'ils soutiennent le terrorisme, se livrent à des violations flagrantes des droits de l'homme, et ne représentent que des dictatures brutales ont l'audace de porter des accusations dénuées de tout fondement à l'encontre de mon pays, qui depuis des années est la victime du terrorisme. Je veux croire que la communauté internationale ne s'y laissera pas prendre, et que ces pays devront répondre du fait qu'ils donnent asile, financent, entraînent et appuient des organisations terroristes.

La séance est levée à 18 heures.